



Contrat de ville de Bollène
« Engagement quartiers 2030 »

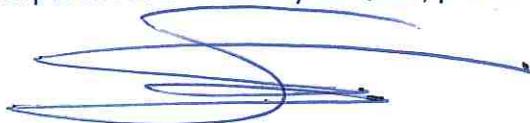
quartiers2030

PROJET DE QUARTIER

Entre

L'État

Représenté par Monsieur Thierry SUQUET, préfet de Vaucluse.



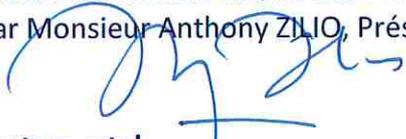
La Ville de Bollène

Représentée par Monsieur Anthony ZILIO, Maire.



La Communauté de communes Rhône Lez Provence

Représentée par Monsieur Anthony ZILIO, Président.



Le Conseil départemental

Représenté par Madame Dominique SANTONI, Présidente.

Le Recteur de l'Education Nationale

Représentée par la Direction Académique des Services de l'Education Nationale du Vaucluse.
Monsieur Jean-François MERAUD, Directeur adjoint.



L'Agence régionale de la Santé – Délégation départementale de Vaucluse,

Représentée par Monsieur Loïc SOURIAU, Directeur départemental.



La Caisse d'Allocations Familiales du Vaucluse,

Représentée par Monsieur Etienne FERRACCI, Président.



La Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse,

Représentée par Madame Marie-Claude SALIGNON, Présidente



France travail,

Représenté par madame Aude FREDENUCCI, Directrice territoriale



Le bailleur social Grand Delta Habitat,

Représentée par Monsieur Xavier SORDELET, Directeur Général.



Le bailleur social La SEMIB +,

Représentée par Anthony ZILIO, Président



EDITO DU MAIRE

Chères Bollénoises, chers Bollénois,

Notre ville de Bollène s'inscrit depuis de nombreuses années dans une dynamique d'amélioration continue, portée par des engagements solides et un esprit collectif. Aujourd'hui, nous franchissons une nouvelle étape majeure avec la signature du contrat de ville "Engagement Quartiers 2030", qui traduit notre volonté d'agir concrètement pour le bien-être de tous nos concitoyens.

Ce nouveau contrat, signé avec l'État, notre commune, la CCRLP et nos partenaires locaux, est un levier essentiel pour répondre aux besoins des habitants de notre quartier prioritaire, Centre Ancien-Giono. Il s'agit d'une démarche partenariale ambitieuse qui vise à réduire les écarts de développement entre ce quartier et le reste du territoire, en favorisant des conditions de vie plus justes et équitables.

À travers ce contrat, la Ville de Bollène affirme son engagement à agir pour un quartier plus sûr, plus dynamique et plus inclusif. Nos priorités sont claires : faciliter l'accès à l'emploi, renforcer l'éducation, promouvoir la culture et améliorer l'environnement urbain, tout en intégrant les transitions énergétiques et climatiques qui s'imposent à nous.

Les actions concrètes qui seront mises en place au cours des six prochaines années permettront aux habitants du quartier prioritaire de s'émanciper, de développer leur potentiel et de vivre dans un cadre plus apaisé. Ensemble, avec les associations locales, les acteurs privés et publics, nous ferons en sorte que chaque projet bénéficie directement à ceux qui en ont le plus besoin.

Notre ville se distingue par la richesse de son tissu associatif et son engagement collectif. Ce sont ces valeurs qui, jour après jour, permettent de construire un avenir meilleur pour tous. En unissant nos forces, nous pourrions surmonter les défis qui se présentent à nous et offrir à chaque habitant de Bollène les mêmes chances de réussir, quel que soit son lieu de résidence.

Avec "Engagement Quartiers 2030", nous avons l'opportunité de bâtir un futur plus solidaire, plus respectueux et plus ambitieux. Je vous invite toutes et tous à participer pleinement à cette démarche, qui est celle de toute une ville engagée pour son avenir.

Anthony ZILIO

Maire de la Ville de Bollène

Président de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence

EDITO DU SOUS-PREFET

La politique de la ville est portée de façon partenariale par l'État, les collectivités et les opérateurs institutionnels et associatifs.

Il s'agit d'une politique publique prioritaire à destination des habitants des quartiers les plus paupérisés (QPV) qui vise à promouvoir l'égalité des chances. D'importants moyens sont ainsi déployés en complément des politiques de droit commun pour permettre à celles et ceux de nos concitoyens qui connaissent des difficultés de bénéficier de dispositifs correcteurs d'inégalité.

Bollène est intégré depuis 2000 dans la politique de la ville. La nouvelle géographie arrêtée en décembre 2023 pour les six années à venir est venue confirmer la pertinence de maintenir le QPV Centre Ancien-Giono dans la politique de la ville avec un découpage sensiblement élargi de celui-ci qui réunit désormais 3129 habitants.

Ainsi, au travers du présent contrat de ville qui définit le cadre stratégique partagé par l'ensemble des acteurs, l'État s'engage à promouvoir des actions concrètes afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, faciliter l'accès aux droits, l'accès à la culture, développer l'éducation et promouvoir l'emploi.

Sebastien MAGGI

Le sous-préfet de Vaucluse chargé de mission politique de la ville

SOMMAIRE

1. PRÉAMBULE	7
2. LE CONTEXTE	8
2.1. Le contexte national	8
2.2. Le contexte local	9

LE DISPOSITIF CONTRAT DE VILLE

3. COMPRENDRE LE DISPOSITIF CONTRAT DE VILLE	11
3.1. Le cadre réglementaire	11
3.2. Quels sont les acteurs impliqués ?	12
3.3. Quels sont les moyens mobilisés ?	13
3.4. Les différentes modalités d'interventions publiques	13
3.5. Les leviers financiers spécifiques	13
3.6. Les moyens réservés à la politique de la ville	13

L'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE 2015-2023

4. EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE ET DISPOSITIFS CONNEXES 2015-2023 DE LA COMMUNE DE BOLLENE	15
4.1. Bilan financier De l'appel à projets du contrat de ville 2016/2024	16
4.2. Evaluation intermédiaire des actions 2022	13
4.3. Le dispositif d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	18

LE DIAGNOSTIC PARTAGE

5. ENGAGEMENT QUARTIERS 2030 – ACCORD CADRE	21
5.1. Une nouvelle géographie prioritaire	21
5.2. La prise en compte de l'expression des partenaires et des habitants	21

6. PRESENTATION DU TERRITOIRE	30
6.1. La Commune de Bollène	30
6.2. Portrait du quartier prioritaire « centre ancien Giono »	33
6.3. Le contexte socio démographique de la Commune de Bollène	39
6.4. Le regard de l'équipe de prévention spécialisée intervenant dans le QPV	42
6.5. Les données statistiques de l'Indice de Position Sociale (IPS)	43
6.6. La participation des habitants du QPV – Le conseil citoyen	45
6.7. Le Conseil Local de Prévention de la Délinquance (CLSPD)	45
6.8. La médiation sociale	45
7. L'ELABORATION DU CONTRAT DE VILLE 2030	46
7.1. Le partenariat Etat / collectivité	46
7.2. Méthodologie de construction des objectifs partagés	46
LE PROJET DE QUARTIER 2030	
8. LE PROJET DE QUARTIER 2024-2030	54
8.1. Du portrait de quartier au projet de quartier	54
8.2. Les objectifs du nouveau projet de quartier	55
9. GOUVERNANCE ET EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE QUARTIERS 2030	60
9.1. La gouvernance (pilotage et animation)	60
9.2. Les instances de gouvernance	60
9.3. L'ingénierie au service du contrat de ville	60
9.4. La place des habitants	60
10. FONCTIONNEMENT, SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT	61
10.1. Le fonctionnement	61
10.2. L'évaluation du contrat de ville	61

1. PRÉAMBULE

Le nouveau contrat de ville « engagement quartiers 2030 » conclu entre l'État, la Ville de Bollène, les collectivités et les partenaires s'inscrit dans une démarche partenariale et se veut un document pratique, accessible et tourné vers un traitement opérationnel des problématiques du quartier prioritaire de la ville et la recherche de solutions attendues par nos concitoyens.

L'objectif que la Ville porte, à travers des actions concrètes sur les besoins des habitants du quartier prioritaire, est de leur permettre de s'émanciper, dans un cadre de vie plus sûr, adapté aux transitions climatiques, énergétiques et démographiques de demain.

La commune de Bollène s'exprime par un attachement particulier à ses relations avec le tissu associatif au service de tous les habitants.

Moteurs essentiels des émancipations individuelles et collectives, garants d'un aménagement équilibré de toute la ville, le service public et les associations sont considérés comme des outils essentiels pour garantir la maîtrise de notre destin commun et faire vivre pleinement la démocratie au quotidien.

Les partenaires institutionnels et privés tels que les associations agissent pour rendre la vie plus juste et plus solidaire, au plus près de toutes celles et ceux qui en ont besoin.

L'objectif principal du contrat de ville est d'améliorer de façon significative la qualité et le cadre de vie dans le quartier prioritaire, soutenir les projets et les initiatives afin de réduire les inégalités, innover et inventer des solutions concrètes pour améliorer la qualité de vie des habitants.

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains, pose le cadre d'élaboration des nouveaux Contrats de ville « engagements quartiers 2030 » qui doit répondre à un triple objectif :

- Simplifier et accélérer l'action publique pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants,
- Assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants,
- Maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés à travers les dispositifs de droit commun.

Le présent Contrat constitue le nouveau cadre contractuel 2024-2030 en faveur du quartier prioritaire de Bollène « centre-ville Giono » afin d'améliorer les conditions de vie des habitants du quartier et viser la réduction des écarts de développement entre le quartier prioritaire et le reste du territoire.

2. LE CONTEXTE

2.1. Le contexte national

La politique de la ville est née il y a plus de quarante ans pour répondre à une crise économique, sociale et urbaine sans précédent. Elle est issue de la désindustrialisation, de la perte des emplois et de la crise des ensembles urbains.

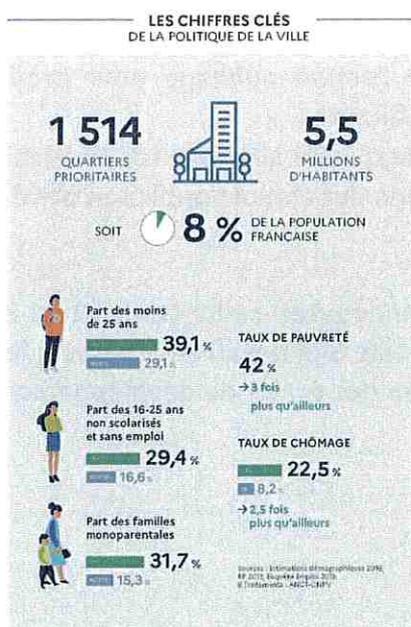
Aujourd'hui, 5,5 millions de personnes vivent dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). « Le chômage et la pauvreté demeurent plus élevés dans les quartiers. L'accès aux services publics y est plus compliqué. Les inégalités de destin demeurent » dixit la première ministre Isabelle Borne lors du conseil interministériel des villes (CIV) qu'elle a présidé le 27 octobre 2023 à Chanteloup les vignes.

Via l'installation de ces Contrats, la Loi LAMY réaffirme et précise le double objectif de la Politique de la ville sur les quartiers prioritaires : l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers et la réduction des écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires. Elle rappelle l'enjeu et les obligations pour les partenaires signataires de mobiliser le droit commun sur les quartiers de la géographie prioritaire et pose l'obligation pour les partenaires signataires de s'engager à participer à l'atteinte des objectifs fixés dans le Contrat.

Dans l'optique d'une réduction des écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires et de l'amélioration des conditions de vie des habitants de ces quartiers, le contrat de ville est consolidé et s'appuie sur :

- La lutte contre les inégalités de tous ordres, la concentration de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales,
- L'égalité réelle.

Institués par l'article 6 de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dite Loi LAMY, le contrat de ville, forme le document cadre de la politique de la ville à l'échelle de la ville et des intercommunalités.



2.2. Le contexte local

Le contrat de ville de Bollène est piloté par la Commune et l'État, représenté par la Préfecture de Vaucluse et signé par les collectivités, les bailleurs sociaux et les établissements publics d'État. Il porte une stratégie partenariale en direction du quartier prioritaire de la Politique de la ville, définis au niveau national.

Initialement conclus sur la période 2014-2020, les Contrats de ville ont été prorogés pour une durée de 3 ans par un Avenant au contrat 2021-2022 le « Protocole d'engagements renforcés et réciproques » qui a pris fin au 31 décembre 2023.

Depuis, la ville de Bollène et l'intercommunalité ont signé le 18 avril 2024 un accord cadre portant préfiguration du Contrat de ville de Bollène.

Le nouveau contrat de ville « engagement quartiers 2030 » est contractualisé en deux phases (2024-2027 et 2027-2030) en se recentrant sur les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en lien étroit avec les habitants des quartiers et les partenaires locaux, et articulés avec les autres stratégies de politiques publiques présentes sur le territoire.

Entre ces deux phases, une évaluation à mi-parcours du plan « Quartiers 2030 » devra être effectuée.

Quatre objectifs stratégiques nationaux sont identifiés :

- Des quartiers du plein emploi,
- Des quartiers d'émancipation,
- Des quartiers en transition,
- Des quartiers plus sûrs et plus tranquilles.

LE DISPOSITIF CONTRAT DE VILLE

3. COMPRENDRE LE DISPOSITIF CONTRAT DE VILLE

3.1. Le cadre réglementaire

➤ Qu'est-ce que la politique de la ville

La politique de la ville est la politique publique qui vise à réduire les inégalités et les écarts de développement, au sein des villes en ciblant l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers les plus pauvres (appelés Quartiers Politique de la ville – QPV).

Elle repose sur une approche globale et intégrée, qui prend en compte tous les aspects de la vie quotidienne des habitants (logement, emploi, éducation, santé, sécurité, accès au droit, etc.) et qui se formalise via une contractualisation (le Contrat de ville) entre l'État, les collectivités territoriales et d'autres partenaires institutionnels locaux. La politique de la ville mobilise l'ensemble des politiques dites de droit commun et des services publics, mais elle s'appuie également sur des moyens d'intervention spécifiques.

➤ Qu'est-ce que le contrat de ville ?

Le Contrat de ville précise les objectifs et les moyens identifiés par les partenaires pour améliorer la situation des quartiers prioritaires et les conditions de vie de leurs habitants.

Sur la Commune de Bollène, il est porté par plusieurs partenaires dont la Communauté de Communes Rhône Lez Provence, l'État et ses opérateurs, le Département, les bailleurs sociaux, la CAF, la MSA.

Ils soutiennent ensemble les projets des acteurs locaux contribuant à la réduction des inégalités sociales et territoriales au bénéfice des habitants du quartier prioritaire « Centre-ville Giono ».

➤ Une géographie prioritaire dédiée

La délimitation du contour des quartiers les plus fragiles, dits quartiers prioritaires ou quartiers politique de la ville (QPV), constitue le territoire couvert par la politique de la ville.

Cette délimitation se fait sur la base d'un critère unique fixé par l'État, à savoir un revenu par habitant inférieur à 60 % du revenu médian du territoire.

Ces quartiers doivent aussi respecter un seuil de population minimal de 1000 habitants.

Jusqu'en 2023, un second niveau de la géographie prioritaire existait, les quartiers dits de « veille active » mais aucun moyen spécifique de l'État ne pouvait être mobilisé.

Cette échelle d'intervention disparaît de la nouvelle géographie prioritaire qui s'applique à partir de 2024. Ce sont désormais des micro-territoires qui peuvent être définis et négociés entre l'État et les collectivités. Elles ne font pas partie du périmètre de la géographie prioritaire, mais des crédits spécifiques, peuvent être accordés ponctuellement pour des actions identifiées au préalable.

La Commune de Bollène, après négociation avec l'État a obtenu la redéfinition du quartier prioritaire. Sont à présent intégrés les résidences A. Daudet et le Beau site ainsi les zones incluant les écoles Giono et Curie, le gymnase de Curie et la Pôle santé intercommunal les Cèdres.

Un autre territoire présente des caractéristiques similaires à celle du QPV, objectivées par des indicateurs locaux.

Lors du travail d'analyse pour l'ajustement de la géographie prioritaire réalisé en 2023, un micro-territoire non retenu dans la géographie prioritaire a été identifié. Il s'agit du quartier de Bollène Écluse et en particulier la résidence les Lauriers.

3.2. Quels sont les acteurs impliqués ?

Deux Co-pilotes : La Commune et l'Etat



quartiers2030

Soutiennent les projets des acteurs locaux contribuant à la réduction des inégalités sociales et territoriales

De nombreux partenaires institutionnels



Les associations et acteurs de terrain

Portent et déploient des projets dans les quartiers

Les habitants et membres du conseil citoyens de quartier

Participent à la gouvernance et à la remontée des enjeux et besoins sur les quartiers prioritaires

Le contrat de ville est élaboré et mis en œuvre grâce à une organisation partenariale entre les différents acteurs. Une attention particulière est en effet accordée aux remontées de terrain (d'associations, d'habitants.es, d'acteurs locaux) et aux diagnostics (observations, statistiques) afin de rester connecté avec les réalités du quartier prioritaire.

Des temps d'échanges réguliers permettent également de partager les points de vue et de se donner des objectifs communs.

3.3. Quels sont les moyens mobilisés ?

L'État et la Commune de Bollène portent respectivement une ingénierie au service de la mise en œuvre et de l'animation du Contrat de Ville, au sein du service communal politique de la ville qui met à disposition une chargée de mission dédiée à ce sujet (0,5 ETP) ainsi qu'une adulte relais (1 ETP). **Une** Au sein de la Préfecture de Vaucluse, la Direction Départementale des Territoires ainsi que le délégué du préfet sont également mobilisées

3.4. Les différentes modalités d'interventions publiques

Le soutien financier aux porteurs de projets de la politique de la ville : **LA PROGRAMMATION**

- Les crédits spécifiques versées aux associations et opérateurs publics par voie d'appel à projets par les partenaires : Etat, CAF, Collectivités locales, MSA

Les autres interventions en direction des quartiers : **LA MOBILISATION RENFORCÉE DU DROIT COMMUN**

- L'ensemble des moyens humains, techniques et financiers mobilisés par les partenaires signataires sur le quartier.

3.5. Les leviers financiers spécifiques

L'appel à projets permet chaque année aux financeurs et partenaires du Contrat de ville de solliciter les associations et les acteurs de terrain sur des thématiques précises afin de faire émerger des projets qui puissent répondre concrètement aux enjeux et aux besoins identifiés pour le QPV. Les projets proposés sont ensuite étudiés et ceux qui sont sélectionnés reçoivent une subvention, conditionnée à la réalisation du projet. Chaque projet doit également faire l'objet d'un suivi et d'un bilan avec les financeurs et les partenaires de terrain.

Certains projets de l'appel à projets sont financés sur plusieurs années, avec un financement fixe renouvelé chaque année (sur une durée de trois ans par exemple). C'est ce qu'on appelle un cadre de financement en Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO). Le présent contrat a notamment pour objectif d'accroître le nombre de CPO sur la période 2024-2030 pour des projets structurants répondant à un besoin spécifique des quartiers, expérimentaux et innovants.

3.6. Les moyens réservés à la politique de la ville

Les partenaires signataires du contrat de ville sont mobilisés à travers la mise en place d'un **appel à projets annuel** qui financent des projets d'associations ou des dispositifs dédiés au QPV et à leurs habitants, et fléchés sur des thématiques identifiées comme prioritaires.

Ces crédits dits spécifiques doivent ainsi agir comme un levier, en appui des moyens de droit commun et avec l'action conjuguée des différents partenaires du contrat de ville. **Il s'agit donc de moyens « en plus »**

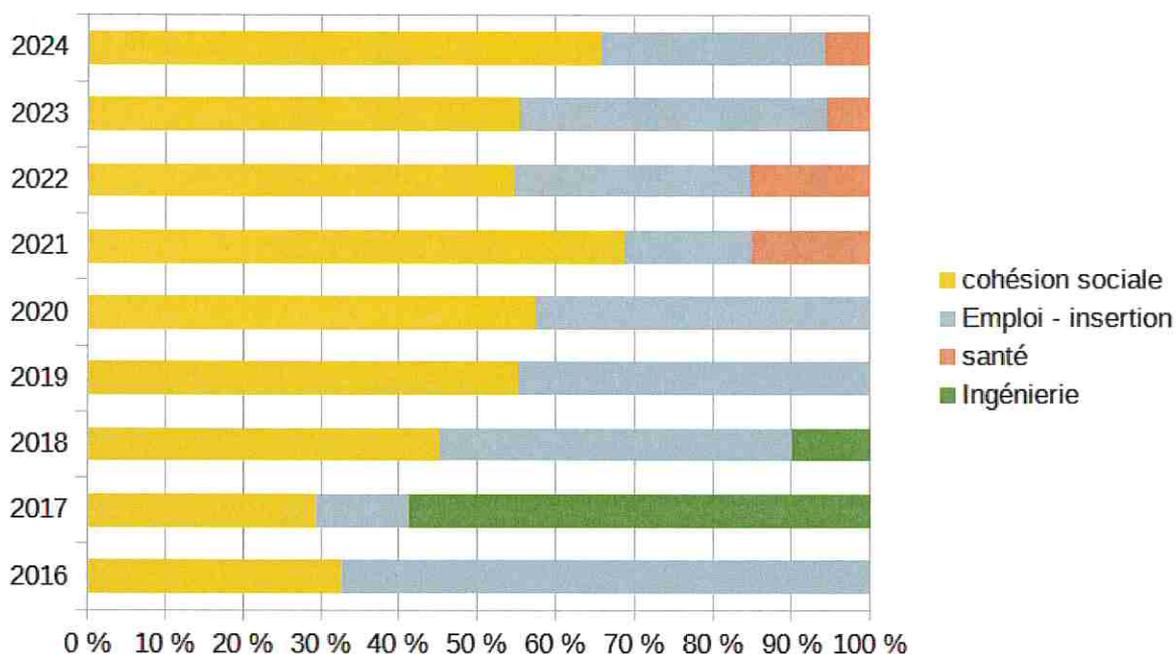
**L'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE
2015 - 2023**

4. ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE 2015-2023 DE LA COMMUNE DE BOLLENE ET DES DISPOSITIFS CONNEXES

(Cf : Bilan intermédiaire du contrat de ville – juin 2022)

4.1. Bilan financier de l'appel à projets du contrat de ville 2016/2024

Répartition sur les 4 piliers des subventions spécifiques octroyées par an depuis 2016



Véritable effet « levier » au développement du réseau de partenaires et aide économique au développement associatif

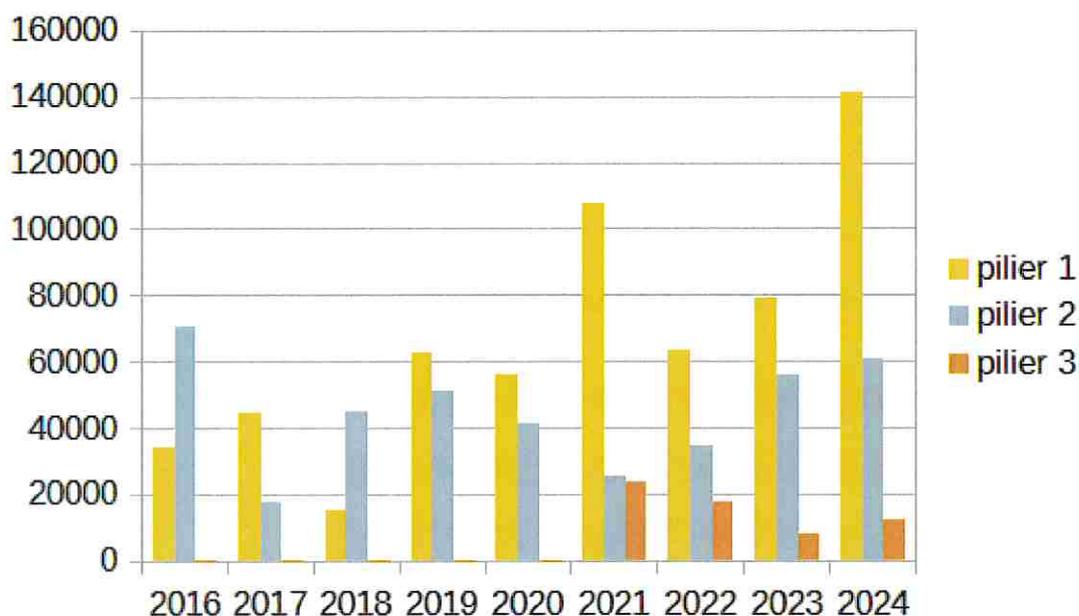
182 projets financés sur la période 2016/2024

86 % des projets retenus

19 opérateurs bollénois

13 opérateurs hors Bollène

Montant des crédits attribués dans le cadre de l'appel à projets - Contrat de ville 2026/2024



1 198 303 €

De crédits attribués au total sur la période 2016 à 2024 (dont 99 586 € d'ingénierie en 2016 et 2017)

4.2. Évaluation intermédiaire du Contrat de ville 2022

(Source évaluation du contrat de ville- juin 2022)

La municipalité actuelle a souhaité donner une nouvelle impulsion au contrat et a traduit cet engagement de manière opérationnelle.

Le protocole d'engagements renforcés et réciproques et l'évaluation à mi-parcours ont permis d'intégrer la thématique santé au contrat initial.

La municipalité, avec l'appui technique de l'État et de la direction de la politique de la ville municipale, ont défini **trois axes d'intervention** déclinés en volets thématiques (+33 % d'augmentation des actions financées)

- La cohésion sociale
- L'emploi, la formation et l'insertion économique
- La santé

a) La programmation des actions et plan de financement

- Une nette augmentation du nombre d'actions et de variété dans la programmation annuelle à partir de 2020 :
 - 19 actions en 2019
 - 30 actions en 2022
- Les financements ont considérablement augmenté à partir de 2021 (38 400 € contre 14 000 € en moyenne sur les années antérieures).

b) Le public touché

- Avant 2021, année de référence, la commune est en mesure de connaître le profil et le total des effectifs des bénéficiaires des actions.
 - 882 bénéficiaires répartis ainsi :
 - 317 enfants
 - 143 adolescents
 - 412 adultes
 - 10 personnes 62 et +
- 61 % de part féminine dans les actions (27 % sur le Pilier 2)
- La part des habitants du QPV est de :
 - 85,10 % sur les actions relevant de la cohésion sociale
 - 43,8 % pour les actions relevant de l'emploi et développement économique
 - 83,5 % pour les actions relevant de la santé

A noter, une baisse des effectifs à partir de février 2021, en raison de la crise sanitaire (période de confinement puis de restrictions). Les activités collectives durant les vacances scolaires notamment n'ont pas pu avoir lieu.

c) Point d'attention et points d'appui

Points d'attention

- Un quartier prioritaire, deux réalités : Centre ancien et habitats collectifs, à la fois habitat social et co-propriété qui implique des partenariats réajustés et compliqués en particulier à la résidence la Rocade.
- Des îlots d'habitation hors QPV dégradés et paupérisés : Le Beau site et Daudet (quartiers en veille) qui nécessiteraient une intégration dans le futur territoire du contrat de ville,
- Adopter une démarche d'aller-vers la population, intervenir sur des actions dites « en pied d'immeuble » pour toucher tous les publics et agir de manière éducative et pédagogique sur l'espace collectif afin de prévenir la délinquance (occupation du terrain),

Point d'appui

- Une communauté de communes très impliquée dans le cadre de ses compétences obligatoires : le développement économique et l'emploi, et dans le cadre de services communs, des actions en direction des adolescents (création d'un accueil jeunes, d'un CIJ, organisation de séjours hiver et été, programmation d'activités durant les vacances scolaire, CLAS pour les collégiens),

- La mise en œuvre par le service jeunesse de la commune d'un dispositif d'études surveillées dans toutes les écoles, la création de 2 classes CM1 et CM2 « Orchestre à l'école » à l'école Jean Giono avec recherche de continuité sur le collège Paul Eluard.
- Le conseil citoyen n'a pas réussi à émerger,
- Le CLSPD n'a pas été réactivé mais reste un objectif prioritaire,
- Une amorce de création de groupes de travail par thématique qu'il reste à dynamiser,
- Le pilotage du contrat de ville a permis de développer le partenariat entre les acteurs de la commune, de faire émerger des projets par ou avec les partenaires, de donner du sens aux actions proposées dans le cadre de la politique de la ville,
- Les instances décisionnelles ont fonctionné correctement avec à minima un Cotech et un Copil par an et une relation efficace et constante entre la ville, le délégué du préfet et les agents de la DDTES.
- Depuis septembre 2020, la Ville a créé une direction service politique de la ville et créé un poste de chef de projet à temps plein sous l'égide d'un directeur administratif.

4.3. Le dispositif d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

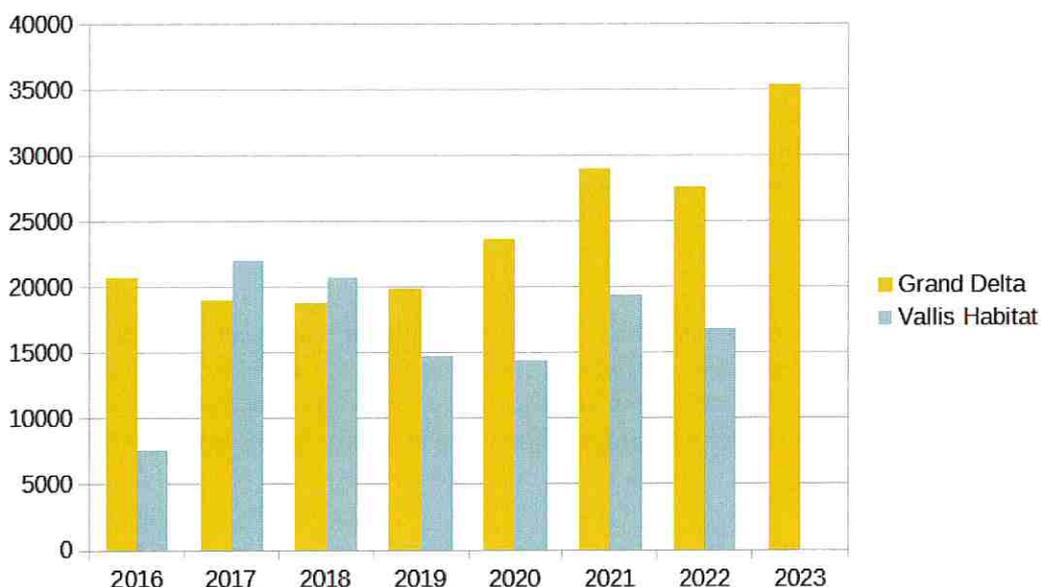
La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties est un impôt local dû par les propriétaires ou usufruitiers de propriétés bâties.

Pour les logements se trouvant en QPV, le bailleur social peut bénéficier d'un abattement jusqu'à 30 % du montant total de e TFPB dans le cadre de la signature d'une convention entre le bailleur social, l'État et la collectivité de rattachement du bailleur (Bollène).

En contrepartie de cet abattement, le bailleur social s'engage à mettre en place des actions et des dispositifs visant à renforcer la proximité de ses services, l'entretien, la maintenance, le développement d'actions sociales en direction de habitants du QPV.

a) Montant de l'abattement de la TFPB sur la période 2016-2023

309 764 €
Valorisés dans le cadre de la TFPB entre 2016 et 2023



A noter que depuis le 1er janvier 2023, la Coopérative rassemble sous le nom **GRAND DELTA HABITAT**, les deux principaux acteurs du logement Vauclusien à la suite de la fusion des bailleurs Vallis habitat et Grand Delta Habitat.

b) Moyenne de répartition des montants par axe sur la période 2016-2023

Les bailleurs inscrits dans le dispositif s'engagent à renforcer leurs interventions aux moyens d'actions de gestion urbaine spécifique à travers **8 axes d'intervention** :

Axe 1 : l'organisation d'une présence de proximité adaptée au fonctionnement social du quartier,

Axe 2 : la formation et le soutien au personnel de proximité dans la gestion des spécificités du patrimoine et des besoins des locataires,

Axe 3 : l'adaptation des modes et rythmes d'entretien et de maintenance,

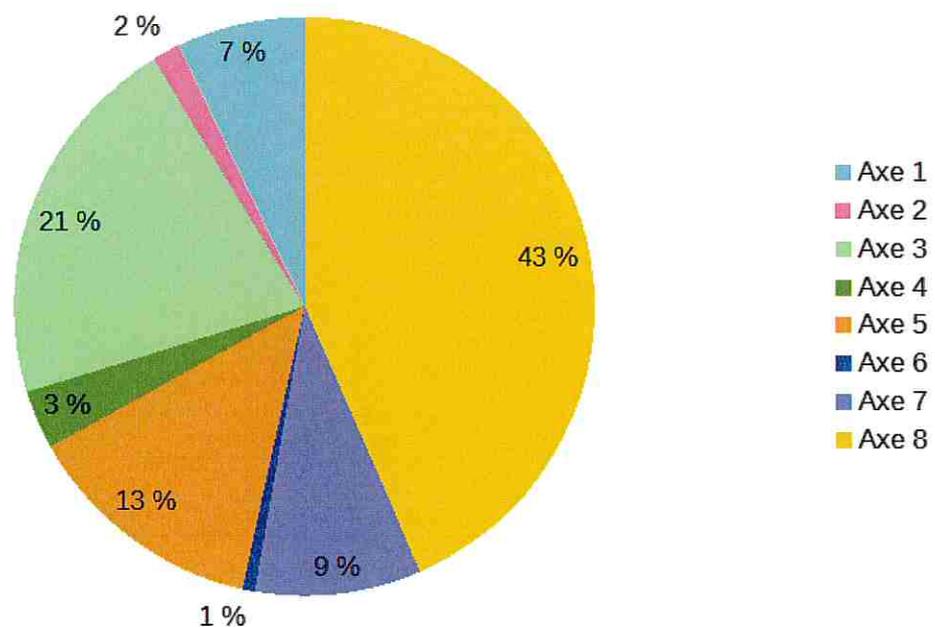
Axe 4 : la gestion des déchets et des encombrants,

Axe 5 : les dispositifs et les actions contribuant à la tranquillité résidentielle,

Axe 6 : les actions favorisant la concertation et la sensibilisation des locataires,

Axe 7 : les actions de développement social permettant de favoriser le vivre ensemble et le lien social,

Axe 8 : les petits travaux d'amélioration du cadre de vie.



LE DIAGNOSTIC PARTAGE

5. ENGAGEMENT QUARTIERS 2030 – ACCORD CADRE

Le 18 avril 2024, un accord cadre portant préfiguration du nouveau contrat de ville « engagement quartiers 2030 » a été signé entre l'État, la ville et la Communauté de Communes

5.1. Une nouvelle géographie Prioritaire

Ce document présente la géographie prioritaire actualisée du quartier prioritaire et adaptée au mieux aux réalités du terrain. Le nouveau périmètre du quartier prioritaire est étendu avec l'intégration des résidences Daudet et le Beau site ainsi que les secteurs des écoles Giono et Curie jusqu'au pôle médical intercommunal « les Cédres ».

Au terme du processus de validation nationale, le nouveau quartier prioritaire « Centre ancien Giono » compte *une population estimée* à **3129 habitants** soit **839 habitants supplémentaires** que sur le précédent dispositif soit **22 % de la population bollénoises** (cf SIG ville – parution 26 août 2024).

Le quartier prioritaire de Bollène s'appelle désormais : **Centre ancien Giono**.

5.2. La prise en compte de l'expression des partenaires et des habitants

Les porteurs de projet et les partenaires concernés s'engagent à poursuivre les actions d'information et de participation nécessaires à la préparation du contrat de ville.

La volonté politique d'une participation des habitants pour la préparation du contrat de ville garantit la prise en compte de la demande d'accompagnement social sur la commune. Elle exprime la nécessité de préserver l'identité et l'histoire des quartiers auxquels les habitants sont fortement attachés et pour lesquels ils possèdent une expertise d'usage.

C'est dans cet état d'esprit que dès octobre 2023, une phase de concertation citoyenne a été initiée pour permettre aux habitants des quartiers prioritaires de s'exprimer sur les atouts de leur quartier, leurs attentes et leurs priorités pour le futur contrat de ville. Les réponses aux questionnaires proposés localement vont ainsi faire l'objet d'une restitution :

- Aux habitants lors de réunions publiques de proximité,
- Aux partenaires,
- Aux présents signataires de l'accord cadre.

Cette première étape doit être renforcée et étendue pour associer les habitants aux propositions de transformations et de prise en charge, mais également pour confronter leurs attentes à celles des autres partenaires du projet. Il s'agit ici d'éviter les incompréhensions, d'enrichir le contenu du projet et de favoriser l'implication des habitants dans l'organisation présente et future de leur quartier.

Afin de garantir la participation des habitants sur la durée du contrat, le contrat de ville devra définir, dans un volet dédié, le cadre formel de la participation en s'appuyant sur l'ensemble des formats de participation pré-existants (conseils citoyens, maison de projet, réunions publiques,).

a. La concertation citoyenne

Une action de concertation citoyenne s'est déroulée le 23 octobre 2023 de 17h à 20h dans la salle Georges Brassens à l'issue d'une campagne d'information par voie d'affichage dans les halls d'entrées

des résidences du QPV mais aussi sur les réseaux sociaux de la Commune et par l'implication des médiatrices sociales.

L'animation et l'analyse de ce temps d'échange a été confiée au collectif Passages participation & transformation, avec le soutien de la Préfecture de Vaucluse.

Une trentaine d'habitants du QPV ont participé à la table ronde, en présence de nombreux élus et du délégué du préfet chargé de la politique de la ville.

Les enseignements de la concertation :

- ***L'offre d'activités, un atout de territoire, des besoins ciblés exprimés***
 - Une offre actuelle identifiée et riche de ses complémentarités (sportive, culturelle et de loisirs)
 - Des lieux facilement accessibles mais assez éloignés les uns des autres. Certains évoquent l'existence de l'ancien bibliobus qui leur semblerait utile pour aller vers les publics dans les quartiers.
 - Le besoin de renforcer les activités jeunesse surtout pendant les vacances (sortie à la journée, séjours de courte durée)
 - La réponse à des besoins d'activités en direction des seniors (accès à la culture et des activités manuelles de type couture...)
 - Une attente pour plus d'activités collectives (jeux de société par ex) pour une optimisation des ateliers partage mis en place par l'EVS Générations Bollène.
- ***Un enjeu fort de communication***
 - Les participants considèrent que la communication fonctionne principalement par le bouche à oreille, ce qui interroge sur le comment toucher de nouveaux publics. Au-delà de l'offre d'activités, les habitants présents considèrent que la communication sur les projets de la ville doit être renforcée (ce qui est fait, ce qui va être fait, ce qui est en réflexion).
 - Les participants sont favorables à davantage de concertations territoriales régulières pour faciliter les échanges élus / population.
 - L'attente est forte dans l'innovation des formats de communication utilisés, la dimension de proximité est importante à leurs yeux.

L'enjeu de « l'aller vers » paraît crucial dans un contexte local fragilisé par de nombreuses années sans intervention de terrain par les structures sociales et équipements communaux. Cette dimension doit être renforcée par la mobilisation d'acteurs locaux facilitateur et le déploiement de nouveaux outils.

- ***Une attente de dynamisation des espaces publics et lieux extérieurs***
 - L'enjeu de la redynamisation du centre-ville est pointé comme prioritaire par les participants dans l'objectif de faire revenir les habitants dans le centre-ville, dans des espaces publics réappropriés par les citoyens.
 - Une demande de remettre ce qu'il y avait avant dans les quartiers (petit mobilier extérieur, aires de jeu notamment pour les enfants en bas âge) à proximité de leur habitat. Les seniors pointent ce déficit de prise en compte de leurs besoins sur ce sujet mais dans une optique d'échanges intergénérationnels dans l'espace public.
 - La place de la nature en ville s'inscrit dans cette réflexion, visant à concevoir des lieux de proximité plus confortables, embellis, favorisant de nouveaux usages et pratiques de l'espace public (jardins partagés, jardinières fleuries) tout en sensibilisant à l'environnement.

- Une proposition pour la résidence la Rocade d'aménager un city stade, des assises, du mobilier ludique (type tables d'échec), matérialisation d'un espace dédié aux enfants (co-propriétés).
 - Affirmation des participants de la nécessité d'une prise de conscience des habitants sur le respect de leur habitat en faisant preuve de civisme et d'adopter un comportement bienveillant. Des actions de sensibilisation au bien-vivre ensemble, au respect de la propreté des espaces extérieurs et équipements communs.
 - L'importance de la médiation est également soulignée.
- **Une gestion urbaine de proximité**
 - Constat de dysfonctionnement au niveau des parties communes de l'habitat collectif.
 - Préoccupation concernant le libre accès aux immeubles de personnes souvent extérieures au quartier.
 - Des habitants de la Rocade souhaitent que soient sécurisés de manière pérenne les sas d'entrées et sorties de la résidence et que l'accès aux caves soit bien limité (accès par badge comme au vélodrome).
 - Il est souhaité également une meilleure gestion des petits travaux du quotidien (manque de réactivité mais aussi contrôle à posteriori des interventions réalisées par les bailleurs).
 - **Une mobilité douce à renforcer**
 - L'accessibilité des équipements est assurée du fait de la desserte des quartiers par deux lignes de bus qui assurent un maillage.
 - Les participants ont plutôt évoqué des enjeux de sécurisation des parcours à mobilité douce pour faciliter les déplacements autres que la voiture (signaler les cheminements, créer des vraies pistes cyclables sécurisées). Le centre-ville est considéré comme non sécurisé et la signalétique ainsi que le marquage au sol non visible.

b) Le projet social de la structure de proximité « Espace Générations Bollène » (EVS)

Ce service qui a été créé au cœur du QPV à la demande de l'Etat et des partenaires du contrat de ville en 2015 a pour mission, à présent, d'orienter ses actions d'animation sociale en direction de toute la population et pas seulement à destination des habitants du quartier prioritaire.

Le projet social a été présenté au Copil de l'Espace de Vie sociale en septembre 2023. La structure a obtenu son nouvel agrément social pour la période 2024-2027.

Cependant, l'Espace Générations Bollène maintient ses actions de proximité par la mise en place de temps d'animation spécifiques proposés dans le cadre de la programmation du contrat de ville 2024 telles que :

- Accompagnement à la parentalité,
- Ateliers partage de savoirs et de compétences,
- Découverte de notre environnement
- Santé, bien-être et répit parental au Féminin

Le conseil de maison composé de personnes volontaires issues des différents quartiers de la ville viendra en appui de l'équipe de l'Espace Générations Bollène (consultation, force de proposition, participation aux projets et évaluations).

Par ailleurs, une enquête sociale auprès des habitants « Fiche technique : Apprenons à nous connaître » sera réalisée courant de l'année 2024 (technique du porte à porte dans le QPV, des permanences et par internet pour le reste de la population) qui permettra de mieux connaître les besoins de la population et leurs attentes.

Enfin, des instances de pilotage (Cotech et Copil) seront actionnées afin de développer les relations entre partenaires, partager les connaissances et compétences mais aussi assurer une veille en continue des besoins de la population.

c) La Consultation des partenaires

En septembre 2023, un questionnaire a été distribué à tous les partenaires de l'EVS et du Contrat de ville afin d'établir un état des lieux et recueillir leurs propositions d'amélioration.

Sur 111 documents distribués en direct lors de la journée des associations puis par mail. 35 partenaires ont contribué à ce diagnostic soit 32%.

- La majorité des structures accueillent sur rendez-vous et /ou physiquement.
- La totalité des structures travaillent en partenariat.
- 11 sont partenaires du Contrat de Ville

Le public accueilli par ces structures :

- Adultes
- Jeunes adultes
- Enfance / adolescence
- Personnes âgées
- Petite enfance

d) Recueil des données – Constat

THÉMATIQUES	CONSTAT
Services publics / freins sociaux	<ul style="list-style-type: none">- Problème de garde d'enfants pour des besoins ponctuels.- Sentiment de ne plus avoir accès à ses droits à cause d'un service public plus adapté aux besoins.- Accès au droit commun de l'état complexifié (centre des impôts délocalisé, permanence CAF et sécurité sociale à Orange).- Peu de services publics localement, ce qui obligent les habitants à se déplacer sur Orange, Avignon,..).- Manque d'infrastructure de type MJC ou centre social.
Précarité	<ul style="list-style-type: none">- Aggravation de la précarité.- Difficultés sociale en augmentation.- La fracture numérique a favorisé la précarité et contribue à une exclusion de certains publics très visible sur le territoire.- Pouvoir d'achat / précarité: l'augmentation des salaires ne suit pas l'inflation.- Problème pour régler l'ensemble des postes de dépense d'un foyer.

<p>Isolément</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La situation sociale des usagers se détériore, ils n'ont plus confiance dans les institutions et de ce fait en eux et s'isolent. - De plus en plus de personnes isolées avec des troubles mentaux. - La pandémie/isolément - solitude/santé mentale : phénomènes amplifiés depuis la crise sanitaire Covid. - Une grande partie de la population a besoin de liens, d'activités et de lieux où pouvoir échanger. - Absence des jeunes filles à partir de 12 ans dans l'espace public.
<p>Logement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des loyers. - De moins en moins de biens disponibles à la location. - Manque un hébergement d'urgence le soir. - Logements insalubres (beau site et centre-ville).
<p>Emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Face à l'augmentation des offres d'emploi, les critères de recrutement se sont assouplis et sont orientés vers le savoir-être du candidat et les débutants sont plus facilement embauchés. - Plus d'ouverture de la part des employeurs aux recrutements des jeunes avec une RQTH. - Beaucoup de familles monoparentales en précarité d'emploi. - Les formations pour adultes fonctionnent très bien, ramènent les personnes vers l'emploi et les sortent de la précarité (citoyenneté active). - Volonté des personnes de créer leur entreprise mais beaucoup se lancent et se posent les questions ensuite. - Le statut de travailleur indépendant peut désormais être synonyme de travailleurs précaire.

<p>Santé / addictions</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Désert médical. - Difficulté à obtenir un RV médical. - Détérioration de la santé mentale des jeunes (résultat du confinement ?). - Renforcement des pratiques addictives. - Peu de réponses sur la prise en charge psychologique voire psychiatrique.
<p>Parentalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien à la parentalité à développer en passant par des actions de prévention primaire. - Lien social en perte de vue fragilisé par l'accélération de la vie quotidienne évoquée régulièrement par les usagers. - Séparation des parents. - Des familles insuffisamment présentes lors des représentations des ateliers enfants / ados. - Les enfants livrés à eux-mêmes lors d'animations en pied d'immeuble pour des actions culturelles. - Les enfants comme les adultes ont de moins en moins envie de faire des efforts (consommation ou désintérêt, manque d'assiduité,).
<p>Délinquance / sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Usage de stupéfiants / addiction / délinquance. - Augmentation de jeunes en suivi PJJ et SPIP.
<p>Activités culture, loisirs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le conservatoire de musique contribue à entretenir et renouveler les liens entre les usagers - Proposer des activités multiples pour les enfants. - Un besoin de lieu d'information d'accompagnement, d'écoute bienveillante.

e) Recueil des données – Propositions

THÉMATIQUES	PROPOSITIONS
Actions à mettre en place	<ul style="list-style-type: none">- Des dispositifs pour apprendre le français (EOPRE).- Accompagnement des familles dans les démarches administratives.- Mise en place d'action en commun à destination du jeune public (culture, santé, citoyenneté, sport). Les actions déjà mises en place ont permis de progresser et de toucher plus de public.- La qualité de la prescription doit être forte.
Diffusion de l'information / communication	<ul style="list-style-type: none">- Présentation réciproque des activités.- Mise à jour des nouveautés et diffusion à toutes les structures.- Créer un annuaire thématique des intervenants associatifs.- Connaître les services de chaque partenaire.- Mettre en place un espace commun en ligne pour accéder facilement aux services, horaires, événements, etc.- Plus de communication.

	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des réunions régulièrement - Créer du lien entre le collège et l'EVS pour plus de confiance au profit des usagers. - Créer des rencontres avec les différents services (partage de communication, de projets en cours ou à venir, partage de diagnostic). - Organiser des rencontres inter-structures qui interviennent sur les mêmes thématiques. - Partenariat modeste qui ne permet pas le développement de projets ambitieux pour notre territoire. - Organiser des rencontres et temps d'échange entre partenaires sous la forme de petits déjeuners partenaires à raison de 3 fois / an. - Co-construire des projets (et non se positionner comme un simple prestataire). - Organiser un forum ou une journée thématique pour les associations qui interviennent sur Bollène ou qui auraient le projet de s'installer. - Renforcer le travail en collaboration concernant les situations complexes. - Organiser des moments pour tous. - Poursuite des échanges réguliers. - Faire appel à nos compétences et notre relationnel pour servir notre jeunesse, rencontres régulières avec les partenaires sociaux.
<p>Renforcer le travail en partenariat</p>	

<p>Découvrir les services</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître en détail les missions de l'EVS. - Méconnaissance de l'EVS. - Mieux connaître les services sociaux.
-------------------------------	---

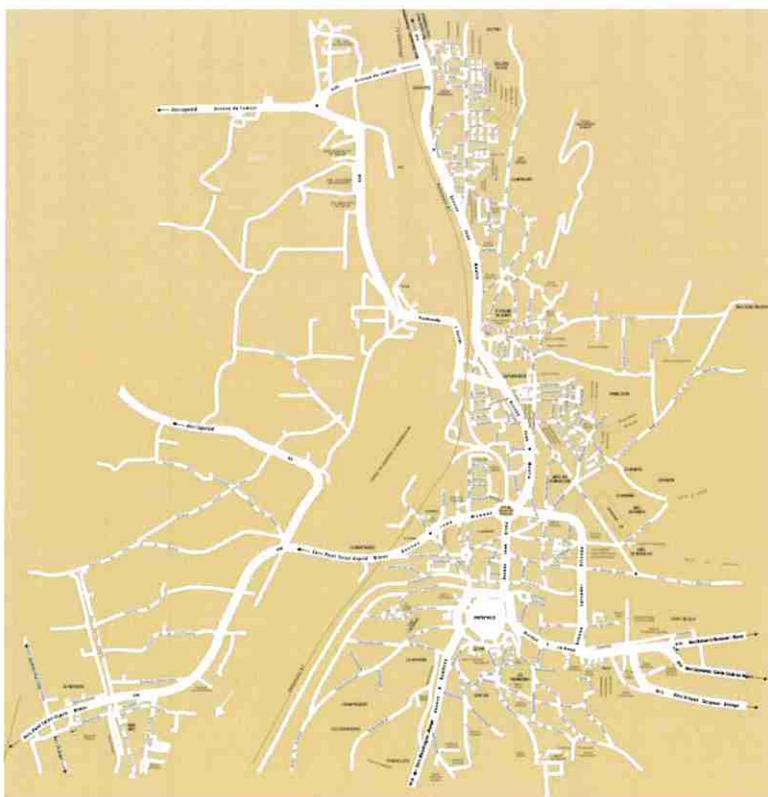
6. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

6.1. La Commune de Bollène

Bollène est une commune située dans le département du Vaucluse et dans la **région Provence-Alpes-Côte d'Azur**.

Ville centre de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence avec 56 % de la population du territoire Située au nord du département du Vaucluse, Bollène est la commune centre de son intercommunalité. La ville comptait **13 849 habitants** en 2021, faisant de Bollène, la commune la plus peuplée de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence composée de cinq communes.

La commune de Bollène bénéficie d'une situation stratégique à l'intersection de 4 départements et de 3 régions : elle est à la jonction entre la Drôme, de l'Ardèche et du Gard.



La Communauté de Communes de Rhône Lez Provence exerce les compétences obligatoires telles que l'aménagement de l'espace communautaire (élaboration et mise en œuvre du SCoT, l'acquisition et la constitution de réserves foncières) ou encore le développement économique (action de développement économique, politique locale du commerce...).

Les compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace communautaire
- Le Tourisme
- Développement économique
- Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés
- Gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Les compétences facultatives

- Technologie de l'information et de la communication
- Gendarmerie
- Service de restauration collective
- Transport et mobilité

Les compétences facultatives avec intérêt communautaire

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements d'enseignement pré-élémentaires et élémentaires, culturels et sportifs
- Création, aménagement et entretien de la voirie définies d'intérêt communautaire

Des services mutualisés

- La commande publique
- Services communs techniques
- Les réseaux intercommunaux Accueils jeunes, lecture publique et enseignements artistiques
- Le service communication,
- Le service entretien des locaux

Bollène est une ville dynamique, qui offre de nombreux services et équipements à ses habitants. On y trouve :

- **Des monuments historiques et un patrimoine industriel** : La collégiale St Martin, la cité de Barry, une usine de brique réfractaire, le barrage Donzère-Mondragon, ...
- **Des espaces de loisirs** : Un centre aquatique intercommunal, des Lacs, des bois pour se balader, des jardins publics dont les jardins du Lez, jardins familiaux, 2 city stade, une structure accrobranche privée
- **Des commerces, des grandes surfaces, des restaurants,**
- **Un programme culturel riche et varié** tout au long de l'année avec des tarifs très abordables,
- **Plusieurs établissements scolaires** :
 - 6 écoles maternelles et élémentaires publiques (dont une classe de toute petite section à l'école Giono) ainsi qu'une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)

- pour les enfants porteurs de handicap et 2 Unités d'Enseignement (UE) visant l'inclusion scolaire des enfants autistes.
- 1 école maternelle et élémentaire privée
 - 2 collèges
 - Le collège P.Eluard classé en REP qui accueille les enfants du périmètre du QPV.
 - Le collège H.Boudon qui accueille des classes SEGPA et une classe pour l'Inclusion Scolaire (Clis)
 - Une maison familiale et rurale (MFR)
 - BTS Agricole-productions animales- en apprentissage
 - BTS Agricole-agronomie-productions végétales- en apprentissage
 - Une classe de Licence agricole
 - 1 Lycée
 - Bac général
 - Bac technologique : Science et technologie du management et de la gestion, STMG, avec trois options possibles en Terminale (gestion et finance, mercatique (marketing), ressources humaines et communication)
 - Une antenne d'un groupement d'établissements publics locaux d'enseignements (GRETA). Cet établissement organise des formations pour adultes principalement dans le domaine industriel (électricité, soudure).
- **Un pôle de santé médical intercommunal « les cèdres »** situé dans le QPV,
 - **Un CCAS municipal,**
 - **Une résidence autonomie « la résidence Daudet » à destination des personnes âgées,**
 - **Un centre hospitalier Pasteur comprenant un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « les allées de Chabrière »,**
 - **Des activités à destination de la jeunesse :** Accueils de loisirs enfance et jeunesse, une école municipale de sports,
 - **Des structures et services à destination de la petite enfance :** Une maison de la petite enfance, Un réseau petite enfance, un LAEP, plusieurs Maisons d'Assistants Maternelles (MAM), une crèche privée, des assistantes maternelles exerçant à domicile.
 - **Un espace de vie sociale « Espace générations Bollène »** situé au cœur du QPV,
 - **Des équipements sportifs :** Une piscine, 4 terrains de football, 1 terrain de rugby, 4 gymnases et annexes extérieures, une salle omnisport possédant un mur d'escalade, un espace de tir à l'arc, un tennis couvert, une salle de boxe, un dojo, un anneau cycliste, une piste BMX, un skate Park,
 - **Des équipements culturels :** un cinéma art et essai, une salle de spectacle, des salles des fêtes, une école de musique, une bibliothèque,
 - **5 maisons de quartiers** qui proposent des activités intergénérationnelles,
 - **214 associations** dont 24 % associations sportives ,
 - **Une association intermédiaire « le pied à l'étrier »** qui possède un centre de formation de la langue française sur plusieurs niveaux, et propose un accompagnement des personnes en insertion professionnel à travers de la remise à niveau scolaire, des chantiers collectifs, la

gestion de la ressource intercommunale, des emplois autour de l'aide à domicile ou de l'animation,

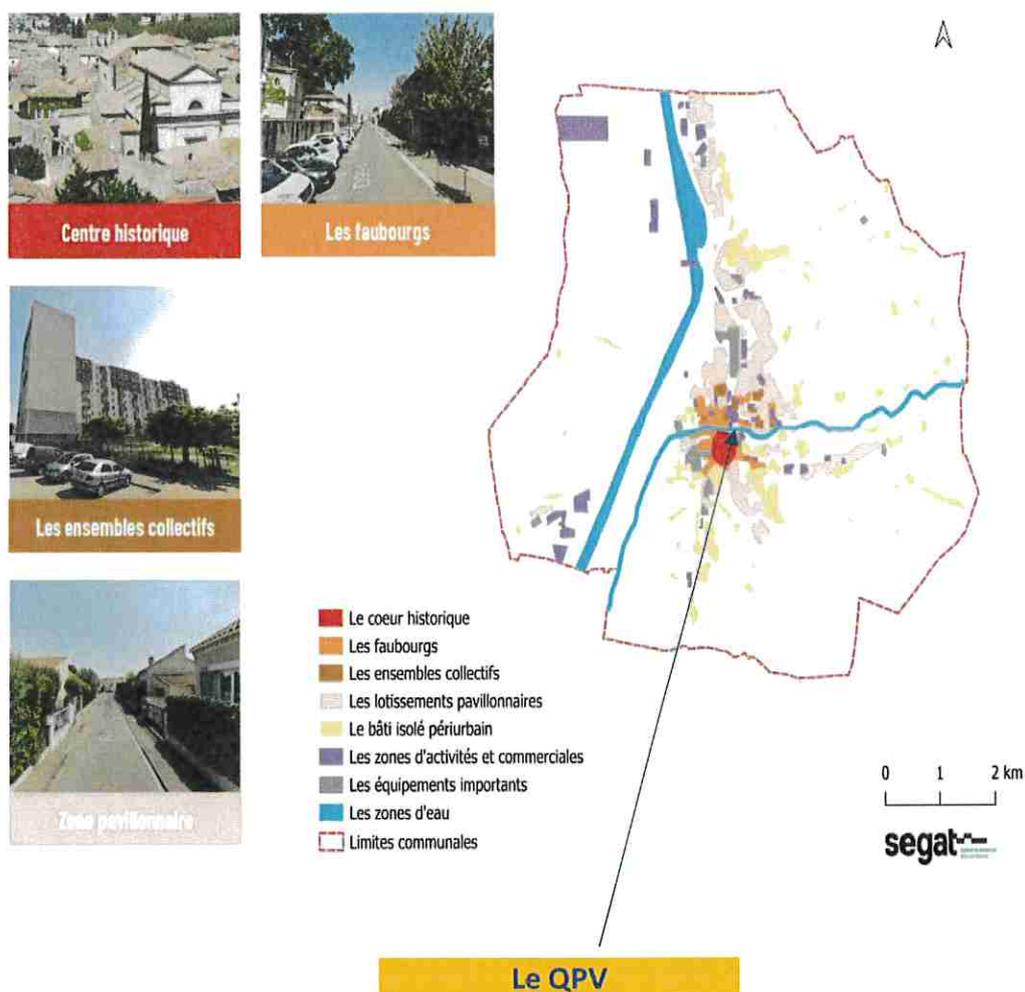
- **Une mission locale dynamique et un service France travail.**
- **Un équipement « France service »** géré par l'association ADN,
- **Un dispositif de démocratie participative** (conseil municipal des enfants, une convention citoyenne, un budget participatif pour des projets émanant de la société civile),

6.2. Portrait du quartier prioritaire centre ancien Giono

Le quartier qui a été retenu au titre de la géographie prioritaire en 2024 : **Centre Ancien Giono** comprend une population estimée à **3129 habitants** en 2024 (estimation à + 839 habitants par rapport au précédent périmètre QPV « centre ancien Giono ouest ») soit 22 % de la population bollénoise.

Le territoire prioritaire se définit ainsi :

UNE MORPHOLOGIE URBAINE CENTRÉ AUTOUR DU CENTRE ANCIEN :



Département : Vaucluse

Commune(s) : Bollène

Quartier : Centre Ancien - Giono

Quartier prioritaire de la politique de la ville

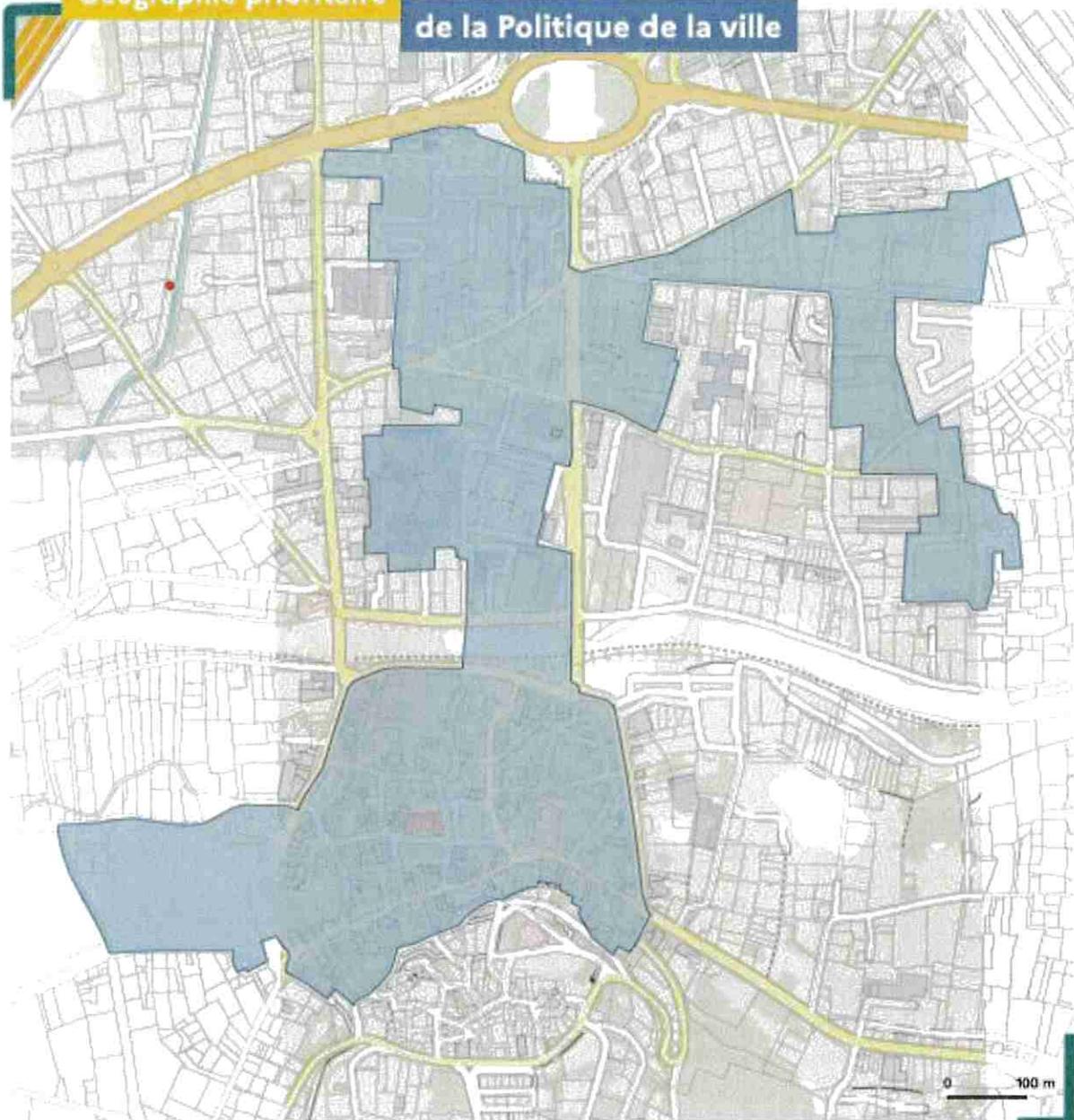
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.

Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 -
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

a) La gestion de l'habitat situé dans le quartier prioritaire

(Source : diagnostic petite ville de demain – 2024)

La municipalité actuelle a mis en place une politique d'amélioration des conditions d'habitat.

Elle a engagé une politique de préemption vigoureuse, principalement en centre-ancien, devant permettre d'acquérir, rénover et mettre en location un nombre important de logements pour faciliter le parcours résidentiel sur son territoire et améliorer l'attrait de la ville. La commune possède d'ores-et-déjà un grand nombre de logements à rénover en centre-ancien.

Elle assure la gestion de la résidence pour personnes âgées Alphonse Daudet dont les locaux ne sont plus adaptés et doivent faire l'objet d'un programme de rénovation.

La SEMIB+, société d'économie mixte créée en 1962, permet en complément de l'action communale, d'opérer en matière d'amélioration du parcours résidentiel, quantitativement et qualitativement. La ville de Bollène est son actionnaire majoritaire. Cette structure gère environ 450 logements, dont environ 370 conventionnés sociaux, ce qui en fait le premier bailleur social sur la commune. Elle gère également des locaux commerciaux et des bureaux sur le territoire bollénois ainsi que les habitations de la friche du Moulard sur le quartier Bollène-Écluse.

De plus, le bailleur social Grand Delta Habitat gère un patrimoine important sur la commune, notamment parmi les plus grands immeubles collectifs que compte le territoire mais également un grand nombre d'immeubles en centre-ancien.

Plusieurs actions de rénovation de ces patrimoines publics et para-publics sont en cours ou à l'étude par la commune, la SEMIB+ et Grand Delta Habitat. Elles doivent permettre une amélioration du cadre de vie des ménages les plus fragiles.

De manière complémentaire, la commune a mis en place depuis 2019 **une opération programmée d'amélioration de l'habitat** afin de la rénovation de logements privés dans le centre-ancien. Cette opération permet le versement de subventions pour travaux aux propriétaires occupants modestes ainsi qu'aux bailleurs privés louant à des ménages modestes. En 2022, le périmètre de l'OPAH a été élargi et le conseil régional PACA est devenu signataire de la convention et apporte des subventions supplémentaires. Cette OPAH s'accompagne d'une aide communale à la rénovation des façades des logements du centre-ancien. Une étude est en cours pour pérenniser et améliorer l'ensemble de ces dispositifs pour les prochaines années.

Enfin, la commune est vigilante aux conditions de vie dans les immeubles collectifs privés, notamment ceux comprenant de nombreux logements comme la copropriété « Résidence le Beau Site » dont la gestion est assurée par un mandataire judiciaire à ce jour. Cette vigilance porte sur les conseils au redressement financier de cette copropriété, de la réalisation de travaux de rénovation et d'une bonne gestion administrative. Une étude pour un plan de sauvegarde est engagée.

LE PARC DE LOGEMENT DE BOLLÈNE:

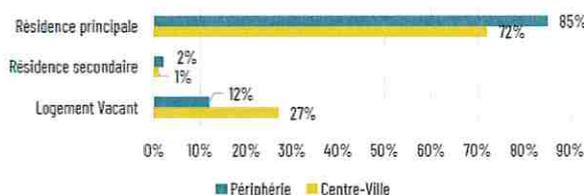
ÉTAT DU PARC DE LOGEMENTS SUR LA COMMUNE DE BOLLÈNE :

En 2020, à Bollène, l'INSEE recensait 7085 logements pour 13830 habitants. Le parc de logement se décompose ainsi :

- 7085 résidences principales
 - 73,1% de maisons (5177) ;
 - 24,7% d'appartements (1750) ;
 - 150 résidences secondaires ;
 - 925 logements vacants.
- Sur l'ensemble du territoire de la CCRLP, les dynamiques à l'œuvre sont semblables à celle de la commune ;
- A l'échelle du Vaucluse, il y a une plus grande part de résidences secondaires que dans la CCRLP.

INSEE 2020	Bollène	
Nombre de logement	7 085	100 %
Résidences principales	6 009	84,8 %
Résidences secondaires	150	2,1 %
Logements vacants	925	13,1 %

Typologie des logements de Bollène
- INSEE 2020



Référentiel INSEE :

- Résidence principale : logement occupé de façon habituelle à titre principal par une ou plusieurs personnes (constituant un ménage)
- Résidence secondaire : logement utilisé pour des séjours de courte durée, généralement de loisir (week-end, vacance). Intègre les meubles loués pour des séjours touristiques. Regroupe la catégorie « logement occasionnel ».
- Logement vacant : logement inoccupé ; proposé à la vente ou la location ; en attente d'occupation ; en attente de règlement de succession ; conserva par un employeur ; sans affectation ; vétuste.

CONSTATS THÉMATIQUES	ENJEUX
Démographie : une population assez vieillissante	Proposer des logements adaptés pour tous les ménages ➤ Répondre aux besoins des ménages en logements (familles, personnes âgées)
Habitat privé & secteur public : un secteur privé jouant le rôle de logement social de fait	Conventionner les logements du parc privé pouvant l'être
Vacance : une vacance de logement en hausse et qui est particulièrement inquiétante en centre-ancien.	Rénover les logements vacants pouvant l'être ➤ Remettre sur le marché des logements vacants ➤ Proposer des logements de qualité
Habitat dégradé : de nombreux immeubles en mauvais état dans le centre ancien, résultant d'une absence d'entretien	Traiter l'habitat dégradé par des opérations globales de reconstruction ➤ Rénover les îlots pouvant l'être ➤ Engager des opérations de démolition pour les immeubles trop insalubres
Copropriétés : seul 25 % des copropriété immatriculé, facteur d'aggravation de la situation	Mener une réflexion sur le logement abordable ➤ Proposer des solutions pour faciliter les parcours résidentiels des ménages les plus précaires ➤ Seules les copropriétés du centre-ville (petites copropriétés) ont été étudiées. Les grandes copropriété (Beau-Site) devront faire l'objet d'une étude spécifique « Etude Action Copropriété ».

c) Composition du parc immobilier social situé dans le QPV – Éléments sur l'occupation sociale 2024

	Zone du centre-ville	Zone Giono 1	Zone Giono 2	Zone Giono 3
Gestionnaires	Le bailleur social GDH	Les bailleurs sociaux GDH et SEMIB+	Le syndic de copropriété Citya	Un mandataire judiciaire de la copropriété
Noms des résidences	René Char – Voltaire A et B - La filature - la Resclauso et l'Hôtel d'Alauzier	Vélodrome, Daudet et Pont neuf	Cité de la Rocade	Résidence le Beau site
Nombre de résidences	6	3	1	1
Nombre de logements	96	426	186	144
Nombre de propriétaires	1	2	128	<i>Données non transmises</i>
Vacances	3	5	Inconnu	
Nombre de locataires	221	1 017	72	
Nombre de propriétaires occupants	0	0	56	
Nombre de ménages	93	721	<i>Données transmises incomplètes</i>	
Moyenne de personnes par logement	2	2		
Composition familiale				
Personne isolée	39	200		
Monoparental 1 ou 2 enfants	27	107		
Monoparental 3 enfants ou +	12	33		
Couple sans enfant	2	47		
Couple 1 ou 2 enfants	5	57		
Couple 3 enfants ou +	8	57		

d) Diagnostic habitat synthétique par résidence

Les résidences inscrites dans le dispositif TFPB font l'objet de deux « diagnostics en marchant » annuels, accompagnés d'une visite hebdomadaire de la médiatrice sociale de la commune.

Plusieurs partenaires assistent de manière active aux visites : Le Délégué du préfet, une représentante de la DDT, le bailleur GDH, la chargée de mission du contrat de ville, un agent de la police municipale, la médiatrice sociale du contrat de ville, le chef de service et un éducateur de la prévention de l'association ADVSEA.

A partir de l'année 2021, nous pouvons constater une nette amélioration de la prise en compte des actions à réaliser pour améliorer les conditions de vie des habitants et la réactivité du bailleur GDH.

Habitat collectif du QPV	Remarques
Résidence René Char	<ul style="list-style-type: none"> • Des travaux de peinture dans une entrée ont été réalisés • Entretien des espaces extérieurs à améliorer en lien avec la Commune • Nette amélioration de l'entretien des parties communes à la suite de la fusion • Surveillance des encombrants dans un des parking souterrain
Résidence Voltaire I et II	<ul style="list-style-type: none"> • Des travaux de peinture sur l'ensemble des parties communes de Voltaire I ont été réalisés
Résidence La filature	<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'une clôture et suppression du parking afin de rendre attractive la location des 2 logements du rez de chaussée • Aménagement paysagé en cours, en lien avec la prévention spécialisée (enquête auprès des habitants afin de les impliquer) • Nette amélioration de l'entretien des parties communes à la suite de la fusion
Résidence La Resclauso A, B, C	<ul style="list-style-type: none"> • Problème de squat et d'incivilité dans les parties communes (tag dans les halls d'entrée, squat dans les entrées lié au Trafic de drogue, dégradations des portes et peintures murales, présence d'encombrants)
Hôtel d'Alauzier	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de toiture réalisés en 2021 (Bâtiment classé)
Cité le Vélodrome	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Réhabilitation en 2016</i> • Un agent de proximité et un agent d'entretien à 100% sur la cité • Intervention de professionnels socio-éducatif (ADVSEA, Les petits débrouillards, le centre dramatique - CDDV) dans le cadre du Contrat de ville • Une partie de la voirie est devenue communale • Le Trafic de stupéfiants n'est plus visible depuis les interventions successives des forces de police et de l'intervention du bailleur (caves condamnées, préau du local des agents fermé) • Incivilités quotidiennes (gestion des déchets et encombrants)
Résidence le Pont neuf	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Réhabilitation en 2021</i> (sortie du conventionnement HLM) • La résidence n'est pas inscrite dans le dispositif TFPB • Problème de voisinage et d'incivilité des locataires (dépôts d'encombrants dans les parties communes, déchets espaces verts, ...)
Résidence Daudet	<ul style="list-style-type: none"> • La résidence n'est pas inscrite dans le dispositif TFPB avant 2024 car hors QPV (demande en cours à la DGFIP) • Aucun diagnostic à ce jour
Cité de la Rocade	<ul style="list-style-type: none"> • La cité n'est pas inscrite dans le dispositif TFPB (co-propriété) • Aucun diagnostic à ce jour • Majorité de familles avec enfants. Le syndic de co-propriété Citya n'est pas en mesure de fournir les données concernant le nombre d'habitants et le profil de ceux-ci. • Projet de réhabilitation du bâtiment de la SEMIB+ en 2025 • Des travaux de rénovation prévus par la co-propriété pour la réfection des façades avec isolation extérieurs ainsi que la réfection des toits terrasses en 2025. • Problème de squat et d'incivilité dans les parties commune (tag sur la façade du bâtiment, pb d'hygiène, squat dans les entrées lié au Trafic de drogue)

	<ul style="list-style-type: none"> • De plus en plus de locataires souhaitent quitter son logement en raison d'un sentiment d'insécurité. • Absence de relation avec le syndic de copropriété malgré les sollicitations des différents intervenants (prévention spécialisée, Petits débrouillards, service contrat de ville), • Entretien des espaces extérieurs insuffisant, • Absence d'espace de jeux pour les enfants qui ne semblent pas les bienvenus sur les espace verts (arrosage en plein après-midi pour empêcher les enfants d'y jouer) • Interventions de professionnels socio-éducatif dans le cadre de la prévention et de la programmation du contrat de ville sur le pilier cohésion sociale • Rétrocession de la voirie dans le domaine communal
Résidence le Beau site	<ul style="list-style-type: none"> • La cité n'est pas inscrite dans le dispositif TFPB • Aucun diagnostic à ce jour • Rétrocession de la voirie dans le domaine communal • Majorité de familles avec enfants (absence de données sur le profil des habitants) • Une population étrangère importante et majoritaire dont des primo-arrivants • <i>Une résidence très dégradée et une co-propriété avec des dettes très importantes. Celle-ci doit faire l'objet d'un plan de sauvegarde (étude à venir)</i> • Intervention de professionnels socio-éducatif (ADVSEA, petits débrouillards, MFR)

6.3. Le contexte socio-démographique de la commune de Bollène

Source : Étude OPAH RU 2024 – SEGAT

a) Les évolutions socio-démographiques à l'œuvre sur la commune de Bollène

Données INSEE 2014-2020	Bollène	Rhône Lez Provence	Vaucluse	Dynamiques en cours sur le territoire
Population en 2020	13 830	24 224	561 941	<ul style="list-style-type: none"> La commune de Bollène demeure une centralité au sein de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence (57% de la population intercommunale) Un solde naturel faible mais positif qui parvient à pallier un solde migratoire négatif
65 ans et +	24,5%	22,6 %	22,5%	Un vieillissement de la population qui s'accélère en ville sur les dernières années (iris centre-ville : 25,9% de plus de 60 ans en 2009 contre 32,3% en 2020)
20 ans et -	24,1 %	24,2 %	23,5 %	A l'inverse, la population des - de 20 ans diminue à toutes les échelles territoriales
Nombre de ménage	6 011	10 510	253 172	Le nombre de ménage baisse à Bollène contrairement aux dynamiques intercommunales et départementales
Taille des ménages	2,29	2,29	2,18	Un phénomène de desserrement des ménages constaté sur l'ensemble du territoire bollénois (à l'instar des dynamiques régionales et nationales)
Ménage de 1 personne	33,4 %	32,2 %	36,4%	Accroissement de la proportion de personnes seules en partie (causes potentielles : population vieillissante, évolution de la structure des ménages).
Famille	65 %	66,3 %	62,1 %	Une commune qui demeure toutefois composée de nombreuses familles
Dont couple sans enfant	30,9 %	30,6 %	26,9 %	En lien avec le vieillissement de la population des couples sans enfant et retraités
Dont couple avec enfant	19,7 %	27,5 %	24,7 %	Sur toutes les échelles territoriales, il y a une diminution des couples avec enfant
Famille monoparentale	7,4 %	8,2%	10,5%	Les familles monoparentales diminuent sur le territoire hormis à l'échelle du Vaucluse

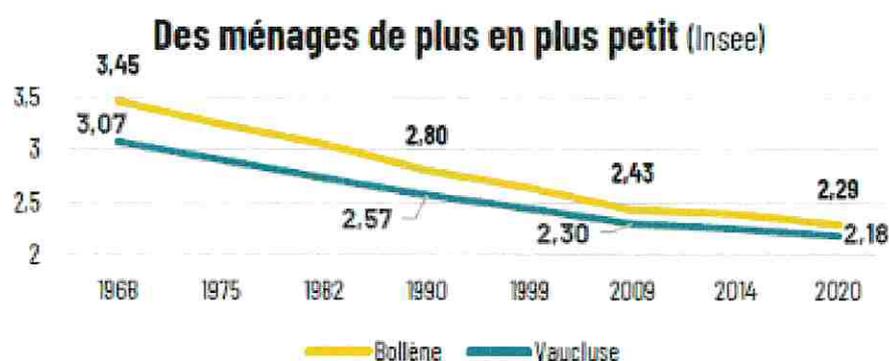
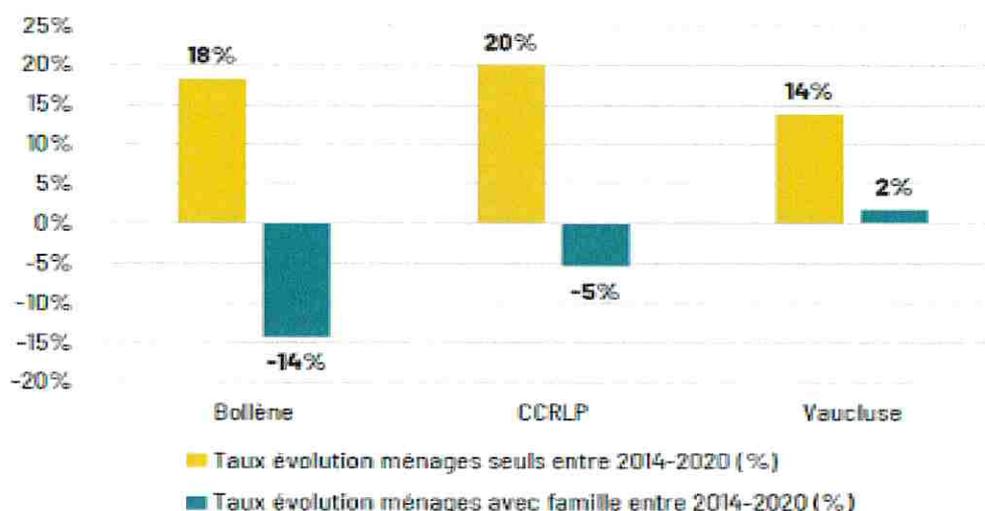
b) Des ménages vieillissants et des structures familiales qui évoluent

Sur le territoire bollénois, un profil démographique équilibré mais vieillissant : La part des moins de 20 ans et des plus de 65 ans sont presque équivalentes (respectivement 24.1% et 24.5% de la population). Néanmoins, la part des plus de 65 ans est en constante augmentation ces dernières années tandis que la population « jeune » est en recul. Ces tendances se retrouvent à toutes les échelles mais sont plus accentuées à Bollène.

Des structures familiales qui évoluent en écho avec les tendance régionales et nationales : Les ménages seuls sont en hausse sur le territoire, cette hausse est plus importante qu'au niveau régional, tandis que la part des familles est en chute libre sur le territoire de Bollène. La taille des ménages est aussi en baisse, ces derniers restent plus grand que dans le département comme cela a toujours été le cas depuis 1968.

	Part des moins de 20 ans		Part des plus de 65 ans	
	2014	2020	2014	2020
Bollène	24,4%	24,1 %	20,4 %	24,5%
CCRLP	25,1%	24,2%	18,7%	22,6%
Vaucluse	24,1%	23,5%	20,2%	22,51%

c) Comparatif de l'évolution structurelle des ménages de 2014 à 2020 (insee)



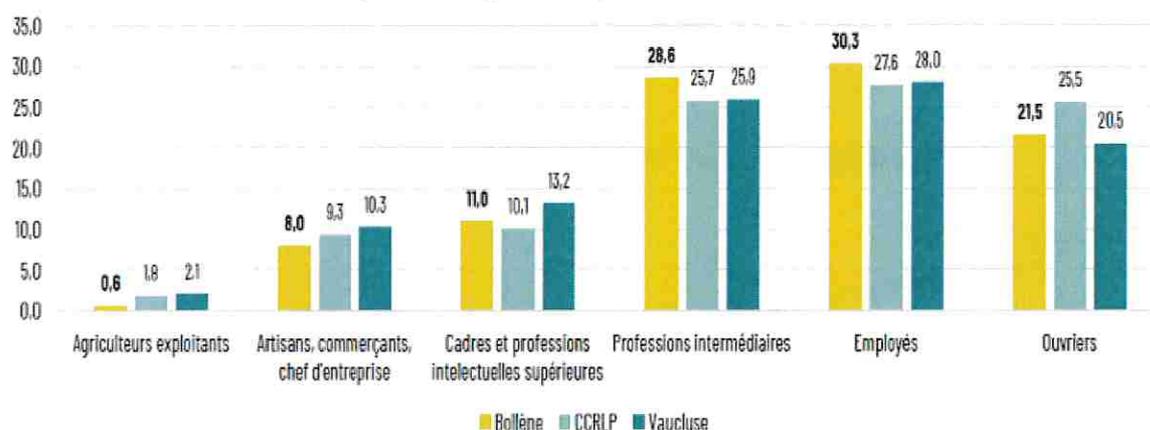
d) Le profil socio-économique du territoire

En termes de CSP, des évolutions profondes et rapides

- Le profil de la commune est marqué par une forte présence des cadres et professions intermédiaires, des employés et des ouvriers,
- Quant à elles, les parts des agriculteurs, des artisans, commerçants et des ouvriers sont plus faibles que sur le reste du territoire
- Sur les dernières années, la part des ouvriers et des agriculteurs ont fortement chuté à Bollène tandis que celles des retraités augmentent.

Population de + de 15 ans par CSP à Bollène	2009-2014	2014-2020
Agriculteurs exploitants	-55,6%	0,0%
Artisans, commerçants	3,1%	6,1%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	8,8%	0,0%
Professions intermédiaires	6,3%	-5,9%
Employés	9,3%	-7,8%
Ouvriers	10,6%	-18,6%
Retraités	0,3%	14,4%
Sans activités	-16,6%	4,3%

Emploi par catégorie socio-professionnelle - INSEE 2020

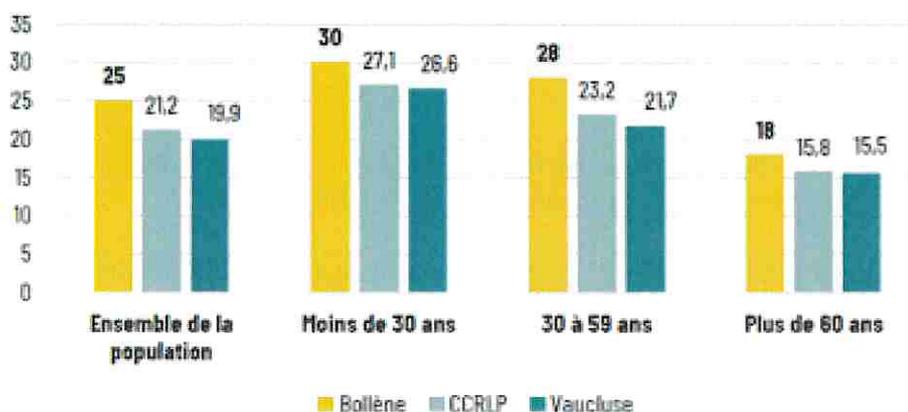


Données INSEE	Bollène	CCRLP	Vaucluse	Dynamiques générales
Part des actifs	67,6%	70,8%	73,8%	• Un taux d'activité qui a augmenté depuis 2009 ...
Taux de chômage	12,9%	12,1%	11,3%	... mécaniquement, le chômage a lui baissé mais reste haut à Bollène
Part des retraités	9,6%	8,6%	6,2%	• En lien avec le vieillissement constaté, une part de retraités qui ne baisse pas sur la commune
Revenu médian*	19,7 K	20,7 K	21,3 K	• Un revenu médian plus bas que celui de la CCRLP ou celui du Vaucluse
Taux de pauvreté	25%	21,2%	19,9%	• Un taux de pauvreté plus important qu'aux autres échelons territoriaux
Indice de GINI**	0,378	0,331	0,339	• Une commune présentant un niveau d'inégalité parmi les plus importants du département.

De fortes disparités de revenus sur le territoire de la CCRLP t à l'échelle de la commune :

- Bollène fit partie des communes au plus faibles revenu disponible, plus faible qu'à l'échelle de la CCRLP ou que la moyenne du Vaucluse,
- Le taux de chômage est aussi plus élevé en ville,
- Un taux de pauvreté qui s'élève à 25 % contre 21.2% pour la CCRLP (147% à l'échelle nationale,
- Le taux de pauvreté est particulièrement important pour les ménages de moins de 30 ans.

Taux de pauvreté par tranches d'âges des ménages fiscaux – INSEE 2020



UN NOMBRE D'ALLOCATAIRES CAF EN BAISSÉ SUR LE TERRITOIRE :

Il y a 1 275 ménages bénéficiant d'une allocation CAF en 2022 sur le territoire communal :

- Dont 424 de l'ALF, 468 de l'ALS et 383 de l'APL sur la commune de Bollène ;
- 68% des allocataires d'une aide au logement CAF se trouve à Bollène dont 64% des bénéficiaires d'APL de l'intercommunalité, alors que la commune ne représente que « seulement » 57% de la population de la CCRLP ;
- Le nombre d'allocataires CAF est en baisse sur le territoire intercommunal, et le nombre de ménage bénéficiaires des APL (logement privé) **diminue aussi sur la même période** (passé de 732 ménages en 2016 à 597 en 2022) ;
- Deux explications possibles : les aides ne sont pas sollicitées par les ménages (méconnaissance, absence d'information) ou bien les ménages qui ont des difficultés à se loger trouvent d'autres solutions (hébergement, quittent le territoire) .
- Une part importante de la population bollénois, **22% en 2022, pourrait bénéficier d'une aide au logement.**

	Bollène	CCRLP
Allocataires d'aides au logement	1 275	1 866
Dont ALF	424	600
Dont ALS	468	669
Dont APL	383	597
Part de la population pouvant prétendre à une aide au logement	22,1 %	17,4 %



Le profil des habitants résidents du QPV

Fin d'année 2020, le Centre de ressources pour la politique de la ville, accompagné du cabinet Compas a présenté un portrait de quartier du QPV de Bollène.

A ce jour, la Commune est dans l'attente d'une réactualisation de ces données statistiques par les services de l'Etat intégrant les habitants des deux résidences qui font partie de la nouvelle zone prioritaire tel que le Beau site et Daudet.

En 2010, 2449 habitants dans le quartier nord du centre ancien Giono ouest de la ville de Bollène. En 2024, 3129 habitants dans le nouveau périmètre du QPV.

Actuellement, la Commune n'a pas la connaissance statistique du profil des habitants situé dans le QPV

6.4. Le regard de l'équipe de prévention spécialisée intervenant dans le QPV

(Source : rapport d'activité 2023 de l'ADVSEA)

L'association ADVSEA est mandatée par le Département, sous la forme d'une convention, pour intervenir dans le cadre de la prévention sur la commune de Bollène.

En 2023, l'équipe de Bollène est dotée d'un effectif de 3 éducateurs qualifiés sous la responsabilité d'un chef de service responsable des secteurs de Bollène et Orange.

L'équipe est positionnée dans un local situé dans le quartier prioritaire à proximité des cités nécessitant une présence régulière de proximité.

Cette équipe intervient depuis plusieurs années sur la commune et connaît bien la population du quartier et ses dysfonctionnements mais aussi l'ensemble des partenaires locaux.

La méthode d'intervention

- Le travail de rue
- Les actions et accompagnements collectifs
 - 19 actions de type chantiers éducatif ou Scopado (un chantier éducatif au Beau site avec une inauguration)
 - 26 Opérations Pied d'immeuble (OPI) soit environ 50 jeunes lors des opérations en pied d'immeuble dont 5 collaborations avec des circassiens en partenariat avec le bailleur GDH.
 - Atelier Grimm (travail de rue avec objet). Tous les mercredis après-midi, il est proposé un temps de lecture avec possibilité de prêt et même don de livres aux jeunes. Ils peuvent aussi dessiner et jouer avec des jeux géants (bi-hebdomadaire durant les vacances).
- Les accompagnements individuels
- Développement du partenariat avec les acteurs socio-éducatifs locaux (bailleurs, insertion, social, éducatifs, politique de la ville, socio-culturel)

Le constat de l'équipe de prévention de l'ADVSEA est le suivant :

- Un manque de structure dédiée à la jeunesse axées sur l'éducation populaire contribuerait à sortir des replis communautaires.
- L'espace jeunes est bien repéré, notamment par les élèves du collège Boudon et du lycée du fait de la proximité géographique
- Un travail partenarial est réalisé avec l'espace jeunes
- Le QPV est habité principalement par une population française d'origine maghrébine et plus récemment (et en nombre croissant) de ressortissants de territoires intra-européens venant

principalement d'Espagne et d'Italie, et d'origine maghrébine. Cela a un impact sur la dynamique du territoire (peu de mixité, conflits intercommunautaires entre les natifs et arrivants). Il est évoqué par la population un sentiment de déracinement pour les nouveaux arrivants, auquel se joint la barrière de la langue.

- La disparition progressive des jeunes filles de l'espace public dans les quartiers (12 ans environ) questionne depuis de nombreuses années, ce qui fait redoubler de stratégies pour aller à leur rencontre. La présence d'éducatrice féminine contribue à faciliter cette mise en relation et permet un équilibre.
- La plupart des jeunes sont orientés par un partenaire (presque 3 sur 4), les autres sont rencontrés dans le cadre de la présence sociale et maraudage.
- 2 chantiers éducatifs sur les résidences le Beau site et le vélodrome (aménagement paysager, des plantations)
- Nécessité de se réapproprié l'espace public, déserté au profit « des dealers »

En 2023, L'équipe a accompagné 44 jeunes dont 18 nouveaux. Les filles représentent 39 % des jeunes accompagnés. La majorité des jeunes sont âgés entre 16 et 21 ans (3 jeunes sur 4). Un jeune accompagné sur deux avait moins de 18 ans.

6.5. Données statistiques de L'indice de position sociale (IPS)

(Source IEN circonscription de Bollène 2024)

L'indice de position sociale des élèves est un outil de mesure quantitatif de la situation sociale des élèves face aux apprentissages dans les établissements français.

Plus l'indice est élevé, plus l'élève évolue dans un contexte favorable aux apprentissages.

L'IPS démontre que la diversité sociale est plus faible en établissement REP/REP+ (IPS faible) que dans le secteur privé (IPS élevé).

Les résultats du Diplôme National du Brevet (DNB) sont fortement corrélés à l'IPS.

La quasi-totalité des collèges en REP+ a un IPS inférieur à 90, tandis que la grande majorité des collèges du secteur privé, sous contrat ont un IPS largement supérieur à 100.4 à la rentrée scolaire.

L'IPS moyen des collèges de Vaucluse a été calculé à 100.4 à la rentrée (en 2022, Paris est de 126.1, le Département Bouche du Rhône de 106.5)

a) Les IPS des écoles publiques bollénoises (Source IEN et collège Paul Eluard)

Etablissements	IPS
Ecole A.Blanc	99.4
Ecole M.Curie (REP)★	88
Ecole J.Giono (REP)★	66.6
Ecole Duffaud	100.2
Ecole Péri	88.3
Ecole les Tamaris	79
Collège Paul Eluard (REP)★	83.6
Collège Henri Boudon	93.8
Absence de données pour l'école privée St Marie	-

b) Zoom sur l'école Giono dont l'IPS est la plus faible (évaluations 2023)

Les données ci-dessus permettent de constater que les élèves de l'école Giono (228 élèves en 2023), qui ont l'IPS le plus bas sur la commune, résident très majoritairement dans le QPV et plus particulièrement dans la zone de Giono comprenant les résidences le Pont neuf, le vélodrome, la rocade, le Beau site et Daudet).

Cela montre que l'origine sociale de ces élèves est très défavorisée et que ces enfants ont un handicap social à l'apprentissage. Ceci dû aux ressources financières des parents très faibles avec une baisse des revenus entre 2019 et 2023 (3 000 € en moins de revenu annuel).

- 7% des enfants sont orienté en classe Segpa
- 15% enfants ont un retard en CM2, ce qui a des conséquences d'apprentissage arrivé en 6^{ème} (amélioration en 2023 avec une baisse de 10 %)
- Une équipe enseignante stable et ancrée durablement (+ de 8 ans de présence sur l'école pour la majorité)

6.6. La participation des habitants du QPV – Le conseil citoyens

Le Conseil citoyen mis en fonction à mi-parcours du contrat de ville, a été mis en sommeil durant la période de la crise COVID et n'a pu être réactivé depuis.

L'absence de cette instance sur le territoire QPV a freiné les échanges avec les habitants et le repérage de personnes ressources (transmission et recueil d'information concernant la vie du quartier prioritaire). En effet, l'équipe opérationnelle du contrat de ville doit pouvoir s'appuyer sur des personnes représentatives des habitants et les associer aux projets du territoire du QPV

6.7. Le Conseil Local de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Le CLSPD est en cours de réactivation depuis un an. Durant cette période, plusieurs réunions techniques entre les techniciens et les élus ont été réalisées ainsi que la réalisation de statistiques permettant de définir les attentes de la commune.

A la fin de l'année 2024, une réunion plénière doit être organisée, présidée par Monsieur le Maire et madame la Procureure de la république, en présence de l'Etat et de l'ensemble des acteurs repérés sur le territoire, ceci afin de mettre en oeuvre le dispositif.

6.8. Pour améliorer les relations entre habitants et services publics : La médiation sociale - Adulte relais

Le Contrat d'adulte-relais permet à des personnes éloignées de l'emploi, âgées d'au moins 26 ans et habitant un QPV, d'assurer des missions de médiations et de proximité, dans le cadre d'un contrat d'insertion financé par l'État. Il permet de répondre à la fois à des enjeux d'emploi et d'insertion pour les habitants des QPV, et à des enjeux de cohésion sociale. Les missions confiées aux adultes-relais visent en effet à améliorer les relations entre les habitants des QPV et les services publics et les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs.

A Bollène, un poste est déployé par la Commune sur la mission de médiation sociale de proximité. Un autre est en cours de recrutement par l'Association du numérique (ADN) sur une mission d'accès aux droits et médiation numérique. Le centre dramatique des villages du haut Vaucluse bénéficie également de ce dispositif sur un poste de médiation culturelle.

La médiatrice de la commune est positionnée au sein de l'Espace de Vie Sociale. Elle fait partie de l'équipe opérationnelle de la politique de la ville et vient en appui des associations proposant des actions en direction des résidents du QPV dans le cadre du contrat de ville (captation du public, inscriptions aux activités jeunesse, distribution des contremarques cinéma). Elle participe aussi au « diagnostic en marchant » du dispositif TFPB et assure des maraudages hebdomadairement dans le QPV (veille sociale).

7. L'ÉLABORATION DU CONTRAT DE VILLE 2030

7.1. Le partenariat État / collectivité

Du processus d'évaluation à la réalisation du document « Contrat de ville, quartiers 2030 », la Commune a élaboré un contrat cadre afin de définir les objectifs pour l'année 2024 considérée comme période intermédiaire.

Durant cette période des temps d'échanges ont eu lieu entre le délégué du Préfet en charge de la politique de la ville et les élus afin d'alimenter le travail technique des services de la Préfecture et de la collectivité.

Ce co-pilotage a pu s'appuyer sur une ingénierie territoriale volontariste qui a permis de mobiliser largement les partenaires et les habitants dans ce processus d'évaluation et de diagnostic.

La mobilisation d'un réseau de référents en interne des deux institutions pilotes a également été un levier important de ce processus pour remettre l'enjeu de territorialisation du droit commun au cœur des objectifs de la politique de la ville et de ce nouveau contrat de ville.

Le processus d'élaboration de co-pilotage :

- 1) Travailler à la redéfinition de la géographie prioritaire,
- 2) Garantir l'opérationnalité des objectifs et l'adaptation des enjeux et des axes nationaux au plus près des besoins des habitants et du QPV,
- 3) Harmoniser l'ensemble des outils de la politique de la ville déployés sur le territoire communal,
- 4) Evoluer d'un « faire plus » vers un « faire mieux » pour ceux qui en ont le moins,
- 5) Renforcer la mise en réseau des différentes sphères d'acteurs.

7.2. Méthodologie de construction des objectifs partagés

a) La définition des priorités pour le territoire QPV

Le travail d'élaboration du Contrat de ville s'est centré sur la définition de priorités et d'objectifs partagés avec un attachement à la dimension partenariale de cette démarche.

En effet, il s'agissait de pouvoir arriver à croiser l'ensemble des points de vue des différentes parties prenantes de la politique de la ville pour aboutir à des enjeux concrets, prioritaires et incarnés sur le QPV Centre ancien Giono.

Pour cela plusieurs démarches ont été menées sur les années 2023 et 2024 afin d'associer à différentes étapes les partenaires institutionnels, les opérateurs et les habitants.

- Une concertation citoyenne en octobre 2023 animée par le collectif Passage qui a regroupé une quarantaine d'habitants du QPV
- Une enquête sociale réalisée par l'Espace de vie Sociale sous la forme d'un questionnaire à remplir en ligne pour l'ensemble de la population et sous la forme technique du porte à porte pour les habitants du QPV
 - Une table ronde « Remue-méninges » à destination des élus et des partenaires sur une journée d'échange autour de 5 thématiques (cf zoom ci-dessous)
- Des échanges avec les partenaires de l'éducation nationale

ZOOM sur la table ronde « remue-méninges »

La concertation des partenaires en présence des élus s'est déroulée le 16 mai 2024 de 9h à 17h à la l'Hôtel de ville.

L'animation et l'analyse de ce temps d'échange a été confiée à l'équipe technique du contrat de ville, avec la participation du délégué du Préfet.

Une quarantaine de personnes réparties en 5 groupes de 8 personnes ont participé à la table ronde.

Les thématiques proposées :

Les questions posées :

- Qu'est ce qui fonctionne bien ? Qu'est ce qui ne fonctionne pas ?
- Qu'est-ce qu'il faut améliorer ? Quelles sont les 3 actions à développer en priorité ?

Les enseignements de la Table ronde « Remue-méninges émergence d'idées »

Thématiques	Ce qui fonctionne bien	Ce qui ne fonctionne pas	Les pistes d'amélioration	Actions à développer
Éducation - parentalité	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrement des enfants en situation de handicap et/ou difficultés (ULIS, UEMA) dans l'éducation nationale - Les projets d'école, notamment celui de l'école Giono - Climat social propice à une bonne scolarité dans les écoles - Les études surveillées - l'Espace jeunes - Une réelle volonté des partenaires de faire réseau, de mutualiser les moyens et le temps pour faire ensemble - Offre associative et services dédiés à la jeunesse important - Les interventions sportives en pied d'immeuble - les ateliers parentalité de l'EYS - Les ateliers parentalité et numérique animé par ADN - CLAS et « pass tes vacances » - Des structures à taille humaine - La programmation culturelle pour les jeunes - Demande forte d'actions collectives - Fréquentation importante lors des activités 	<ul style="list-style-type: none"> - L'insertion péri et extra-scolaire pour les enfants du QPV - Le manque de place à Giono pour l'étude surveillée - L'accès géographique à l'accueil de loisirs St Ferréol (pas de transport le mercredi) - L'absence d'espaces ludiques pour les enfants dans les cités - L'offre d'activités pour les jeunes peu visible (diffusion de l'information) - La gestion des ruptures intra-familiales - l'aide à l'orientation dans l'éducation nationale - Un décrochage scolaire important - L'absence de mixité à l'école Giono et dans certains quartiers - Le manque d'attractivité pour les jeunes en études supérieures - Le manque d'engagement paternel dans l'éducation des enfants - La stigmatisation des jeunes des quartiers qui entraîne un repli sur soi - Peu de réponses aux difficultés psychiques des jeunes qui ne font que s'accroître - L'absence d'accueil temporaire pour les mamans demandeuses d'emploi à l'EAJE (ex système de halte-garderie) - Fidéliser les usagers 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la communication sur les actions péri et extra-scolaire dans le QPV - Mettre en place un moyen de transport pour les enfants du QPV pour les se rendre sur le centre de loisirs St Ferréol - Renforcer le lien avec les familles - Renforcer les moyens de captation du public - Augmenter le nombre de places pour les études surveillées - Soutenir la parentalité - Mettre en place de formations professionnelles et professionnalisantes - Améliorer les espaces de jeux pour enfants - Avoir une réelle réflexion collective à engager pour implication des papas dans l'éducation familiales - Susciter l'envie de sortir des quartiers pour découvrir la ville, les alentours, les activités - Mettre en valeur du patrimoine de la commune - Trouver à agir sur la non mixité à la fois sur l'habitat et le scolaire - Faciliter l'accès à l'apprentissage du français en plus des dispositifs du PRE et du PAE (augmenter le nombre de places) - Coordonner les projets politiques de la ville et CCRIP (problématique de la mixité avec les jeunes des autres communes de l'intercommunalité hors QPV) 	<ul style="list-style-type: none"> - Création de passerelles entre les dispositifs jeunesse, services et structures - Des actions familiales : Sorties, événements - Du lien avec les papas : Repère café le samedi pour valoriser leurs savoirs - Une maison pour tous sur le principe de l'éducation populaire, MJC, Centre social - Actions en faveur du développement de l'accompagnement du parent éducateur (ateliers parentalité) - Mise en œuvre d'activités durant les vacances - Point écoute jeunes en dehors du milieu scolaire (réponse aux difficultés psychologiques des jeunes) - Attractivité de l'école Giono pour favoriser la mixité (dispositif Orchestre à l'école) - Une prestation d'orthophoniste à l'école Giono - Un LAP pour les 0-6 ans - Un lieu d'accueil enfants parents pour les enfants au-delà de 6 ans avec des thèmes d'ateliers - Un dispositif d'accueil temporaires petite enfance

Thématiques	Ce qui fonctionne bien	Ce qui ne fonctionne pas	Les pistes d'amélioration	Actions à développer
Emploi – insertion – économie	<ul style="list-style-type: none"> - Aide au permis - Insertion professionnelle par le PAE - La présence d'association d'insertion sur Bollène: Mission locale, PAE, MFR - Offre d'emploi en augmentation - Offre de formation B.A.F.A, CAP petite enfance - Les interventions et actions de proximité en pied d'immeuble (forum de la Mission locale au vélodrome par ex) - Proposer une porte d'entrée culturelle, sportive pour amener vers l'insertion et l'emploi - Captation des publics déscolarisés avec l'éducation nationale - La base logistique qui se développe - Une zone d'emploi attractive - Le forum de l'emploi et des formations - Animation du centre ville - Une association des commerçants très dynamique 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'unité de formation - La régionalisation des formations - Entreprises qui manquent de main d'œuvre adaptées à leurs besoins - Orientation et réorientation - Problème de mobilité pour les plus démunis (partenariat avec les restos du cœur) - Accompagnement physique à l'emploi et la formation des habitants du QPV, en plus de l'information - Manque de maîtrise de la langue française - Pour les public allophones, difficultés dans les démarches et pour la scolarité des enfants - Les dispositifs d'aide financières car il faut accompagner un projet de vie plutôt qu'utiliser une perche financière (dispositifs insertion jeunesse) - L'accès à l'emploi des femmes (garde d'enfants): temps partiel, horaires décalées, postés atypiques) - Système de garde qui prend uniquement des réguliers - L'accès à l'emploi des seniors - Pénurie des commerces - Difficulté à implanter des activités - Présence internet des commerçants (pas assez de visibilité et d'attractivité) 	<ul style="list-style-type: none"> - Pour favoriser la mobilité, étendre l'âge de l'aide au permis pour les plus de 25 ans - Faciliter la mobilité des jeunes pour aller sur leur lieu de travail - Améliorer les horaires des transports en commun (notamment pour les agents du PAE en horaires atypiques) - Faciliter l'accès à la gare - Développer le co-voiturage pour se rendre dans les zones d'activité excentrées - Développer la communication sur la mobilité - Accompagner dans la réorientation - Apporter de la connaissance sur les formations et les métiers à approfondir - Lever les freins à l'emploi liés à la garde des enfants - Accompagner les femmes vers l'emploi et l'autonomie - Créer un système de garde d'enfants avec paiement à l'heure pour permettre aux parents d'aller aux ateliers parentalité ou autres activités ponctuelles - Aller vers un changement de mentalité et des habitudes - Capturer les jeunes en rupture, rads chez eux, pratiquant intensif du numérique - Promouvoir des métiers en tension en passant par des actions faites avec les employeurs - Valoriser les réseaux pour la promotion 	<ul style="list-style-type: none"> - Communication sur les différents modes de transport (AURAN) - Des forums d'échange de métiers: École de la 2ème chance, services civiques, SNUJ l'âge de 14 ans - Des centres de formation locaux (lycées pro) - Plus d'immersion et d'ateliers de réorientation pour les jeunes - Appel aux promeneurs du net - Forum d'échange des métiers partenaires ponctuellement chaque trimestre - Coaching de groupe - Initiative de type « rouler mobilité » pour aider à la mobilité - Des moyens de transport pour se déplacer sur la base logistique (navettes financées par les entreprises, transport en commun?) - Actions rencontres entreprises / jeunes anonyme - Des actions autour du sport et de la culture pour créer un lien de confiance - Appui des médiateurs/trices indispensable - Des Job dating - Un service public de l'emploi en infra quartiers - Des moyens de garde adaptés et atypiques - Accès aux stages des étudiants en master - Des modes d'hébergement pour les jeunes en formation ou emploi (chez les personnes âgées, au Foyer logement, EPADH) - Des actions de type campus numérique

Thématiques	Ce qui fonctionne bien	Ce qui ne fonctionne pas	Les pistes d'amélioration	Actions à développer
Accès au droit	<ul style="list-style-type: none"> - Les soins gratuits - La Mutuelle communale - Le Service CCAS - Le dispositif Orchestre à l'école - Les Spectacles hip hop - Les Chorales - Les Interventions sportives dans les écoles primaires - Le réseau local de professionnels et la fluidité dans le partenariat - L'écosystème solidaire - l'accès à l'éducation et aux activités culturelles - France service (bien repéré par les usagers-habitants) - La programmation du contrat de ville pour accéder à la culture (ex QAE) - Permanences d'accès au droit - Outils pour lutter contre le non recours - Écrivain public (France service) 	<ul style="list-style-type: none"> - L'apprentissage de la langue française (liste d'attente importante) - L'absence de services publics comme la CAF, la sécurité sociale - La mobilité - La mutualisation des ressources - La communication - L'accompagnement social individualisé et physique (ADN / France service) - La numérisation des services publics (fracture numérique) - L'absence de logement d'urgence (femmes et mineurs, violences conjugales) - Les délais d'accès à une assistante sociale trop longs - Les ruptures de l'accès aux soins ou délais de rendez-vous trop éloigné (médecin, dentiste, gynécologue, dermatologue, orthophonie,...) - La méconnaissance des droits et existence des aides - La complexité des démarches administratives (rupture de droit) - Le manque d'accompagnement pour accéder au droit - La prise en charge de la santé mentale insuffisante - La présence de médiateurs / traducteurs insuffisants - L'accès à la formation stoppé si pas de moyen de mobilité (échec scolaire) - Malgré l'offre culturelle proposée, les familles ne se sentent pas ou peu concernées - L'accès au logement difficile si pas de travail dans la durée - Le couplage illettrisme / illettrisme 	<ul style="list-style-type: none"> - Former les habitants au numérique pour plus d'autonomie et combler la fracture numérique - Simplifier les démarches et renforcer l'accompagnement - Renforcer l'apprentissage de la langue française - Développer les moyens humains pour accompagner physiquement les personnes en difficulté - Cibler spécifiquement les primo-arrivants qui arrivent d'Espagne ou d'Italie - Permettre l'accès aux cellules d'urgence - Renforcer l'accès au soin - Faciliter l'accès à la pratique sportive - Développer la transversalité entre le CCAS, la mission locale, les associations - Développer des services publics de proximité - Développer les services de type France service - Développer la capacité d'absorption du public d'ADN - Accès au logement décent - Volume d'ateliers numérique à développer - plus de capacité d'accueil des cours de FLE - Développer les cours d'alphabetisation - Ouvrir des cours de FLE aux mineurs - Habituer les jeunes à quitter le cercle familial afin de diminuer les freins à la sortie du territoire pour l'accès aux études 	<ul style="list-style-type: none"> - Des actions au sein des quartiers (allers-vers) pour favoriser l'accès au droit commun - Des points numériques - Un bus mobile type France Services - Un guichet unique droit au logement et rénovation du patrimoine - Réduction des délais de rendez-vous médicaux et sociaux - Créer une maison de santé dans le QPV - Communication - Créer un magazine ou agenda des droits existants à distribuer dans les boîtes aux lettres - Abris bus connectés pour la diffusion des infos locales - Connexion gare, mobilité douce - Créer des événements en pied d'immeuble - Création d'un tiers lieux associatif - Créer des espaces de vie sociale du lien sociaux - Apprentissage de la plateforme Amélie pour le droit à la santé - Actions de socialisation des jeunes pour les ouvrir au champs des possibles - Création d'un parcours complet pour les primo-arrivants, incluant l'apprentissage de la langue

Thématiques	Ce qui fonctionne bien	Ce qui ne fonctionne pas	Les pistes d'amélioration	Actions à développer
<p>Citoyenneté - sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence des associations, institutions, de personnels formés - Synergie entre la PVI et la gendarmerie - Temps d'échanges en lieu neutre entre les jeunes et les forces de l'ordre - Réactivité des forces de l'ordre en moins de 2 mn en moyenne - Vidéo surveillance - Patrouilles à pied - Tri sélectif - Service civiques - Conseil municipal des enfants - Participation citoyenne - CCF - Médiation / adulte relais - Ateliers de proximité - Permanences juridiques et judiciaires au CCAS - Collaboration entre les structures 	<ul style="list-style-type: none"> - Le besoin de plus de sécurité et de présence des forces de l'ordre - La réparation et le développement de l'éclairage public - Un CLSPD actif - Les dépôts sauvages et immondiçes - Les excès de vitesse et incivilités (vélodrome, rodéos,...) - Le Vivre ensemble - Faire société - La laïcité - La Mixité sociale dans le QPV - Le repli identitaire et communautaire - Les habitants du QPV ont peur face aux dealers - Le vote chez les jeunes - La police de proximité - L'absence de réseau dans le QPV pour croiser les regards - L'image parfois fausse des quartiers - La captation des habitants, constituer des groupes à long terme car peu d'engagement 	<ul style="list-style-type: none"> - Occuper l'espace public pour ne pas laisser la place aux dealers - Rêunir régulièrement les partenaires pour échanger et mutualiser les compétences - Développer la communication de l'usage du tri sélectif - Faciliter la participation des enfants du conseil municipal des jeunes aux cérémonies patriotiques - Susciter la participation citoyenne (le vivre ensemble) - Créer des espaces qui favorisent le lien social - Permettre la prise de conscience électorale et la communication entre les institutions et les quartiers - Prévention et sécurité de la jeunesse - Éclairage sur les passages piétons et en pied d'immeuble - Réaliser une concertation partagée et objective de la vie en QPV – sécurité des quartiers - Augmenter le nombre d'adultes relais - Toucher les adultes, en plus des enfants pour faciliter leur implication 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement extérieur des cités et le mobilier urbain pour une occupation positive du domaine public et la création d'un lien social - Inscription des jeunes sur les listes électorales (créer une cérémonie) - Mise en place d'un poste de service civique dans tous les services - Sensibilisation des associations aux politiques sociales - Développement des chantiers éducatifs dans les quartiers - Réappropriation de l'espace public par des opérations en pied d'immeuble (spectacles vivants, cinéma plein air, fête de quartier...) - Continuité des conventions citoyennes - Reprise des chantiers citoyens - Implication des jeunes dans la réhabilitation des rez de chaussée pour faire des chambres à louer - Labellisation du point justice du CCAS - Mise en place du CLSPD en associant les membres de la commission citoyenne - Développement des lieux de TIG - Sensibilisation des ados aux actions existantes : Établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE, SNU, École de la 2ème chance) - Développement des actions de sensibilisation à la sécurité routière - Valorisation des réussites à tous points de vue : jeunes et adultes 	

Thématiques	Ce qui fonctionne bien	Ce qui ne fonctionne pas	Les pistes d'amélioration	Actions à développer
<p>Cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mobilité / aide au permis de conduire - L'atelier code de la route de la mission locale - Pas de vacances immobilière - Des services - Un city stade dans le QPV - L'Environnement – Les espaces verts - La réhabilitation Vélodrome et du Pont neuf - Le lien entre les différents services de la ville et les associations impliqués dans le contrat de ville - La nouvelle insertion du Beau site dans le QPV - La SEVI(B+) : Réactivité et la réalité du terrain (outil municipal) - La navette tube mais besoin de plus informer - Le Plan de sauvegarde prévu sur le Beau site - Le progrès fait sur l'écoulement des eaux pluviales - Le Projet NEFF avec la commune (aménagement des cours de récréation Curie et Gioia) - L'aide à la mobilité des seniors par le CCAS 	<ul style="list-style-type: none"> - Espaces partagés - mobilité - Lutte contre l'habitat indigne - Jardins partagés - Lien social - Absence d'espace de jeux pour la petite enfance - Le manque de structures sociales et culturelles pour faire vivre le quartier - Absence de mixité dans le logement social - Poubelles et dépôts sauvages (déchets des entreprises déposés aux coeurs des quartiers) - Manque de logement sociaux pour l'accueil des familles en urgence - Besoin De logements de type T1 et T2) - Des syndicats qui n'interviennent plus pour la rénovation - Habitat dégradé - Présence de nuisibles (cafard, punaises de lit) - La rénovation dans le domaine privé - Bailleurs peu impliqués dans les quartiers et ne relevant pas du dispositif JFPB - Cité la Rocade: Joli quartier bien entretenu mais interdit aux enfants de jouer sur les espaces verts (arrosage en journée), problème de sécurité, dégradations, incivilités, encombrants - La filature: stationnement gênants sur la voie publique - Vélodrome: Manque de stationnement - Cloisonner les quartiers - Permettre la rencontre et les échanges avec les habitants - Manque d'un centre social - Absence de mobilier urbain (bancs) - Absence de pistes cyclables - Des lignes de bus pour aller en formation à Carpentras et Lagnafut et interdép. artementales - Manque d'auto-école - Au delà de 16 ans, le bus est payant pour les élèves 	<ul style="list-style-type: none"> - Récréer de la vie, des espaces de vie dans les cités - Aménager les espaces extérieurs avec du mobilier urbain (bancs, ombrage, jeux pour enfants) - Favoriser le Vivre ensemble - Mettre à disposition des minibus pour les habitants le mercredi pour aller sur St Ferréol - Augmenter les heures d'ouverture de la déchetterie - Assurer une présence quotidienne - Impliquer les habitants dans l'aménagement des espaces, chantiers de jeunes - Installer du mobilier urbain, des espaces dédiés aux familles et de jeux, des zones de rencontres conviviales dans les cités - Appuyer le dialogue entre les syndicats de propriétaires, et les bailleurs - Ouvrir des postes de médiateurs à l'interface entre syndic, habitants, bailleurs - Aménager des pistes cyclables et de déplacements doux - Améliorer les accès PMR - Maîtriser le débordement de végétation sur le domaine public (trotoirs) - Développer DES Infrastructures pour les jeunes et les familles - Associer systématiquement les habitants aux projets - Communiquer sur l'aide au permis - Accompagner les actions de quartiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le nombre de vidéo surveillance pour améliorer la sécurité des habitants dans le QPV - Mettre en place le tri sélectif dans toutes les cités - Créer des espace famille dans le QPV (éclairage public, jardin partagé sur la zone de friche du Beau site ou la Rocade) - Concerner les habitants - Récupérer tous les espaces communs du Beau site par la Commune et la zone de friche à proximité - Activer le CLSPD - Prendre en compte l'expertise d'usage, impliquer les habitants (conseils citoyens du QPV, diagnostic en marchant avec les habitants) - Mutualiser les moyens pour organiser les événements avec plusieurs structures: Animation, ateliers, concerts (en même temps) - Continuer le travail de déplacement doux avec le maillage cyclable - Créer des espaces de vie: Terrains de jeux, tables, jardins partagés - Rendre visible l'entrée du centre ville - Développer les jardins partagés - Mettre aux normes l'habitat collectif (bailleurs et privés) - Mettre en place le permis de louer pour vérifier la salubrité des logements - Étoffer les transports depuis la gare de la croisière - Étoffer le réseau de bus (ex navettes gratuites comme à Pont St Esprit) - retrouver un dispositif équivalent à la Plateforme «je bouge en Vaucluse» qui a fermé - Favoriser le co-voiturage: Plateforme et lieu dédié 	

LE PROJET DE QUARTIER

8. LE PROJET DE QUARTIER 2024-2030

Sur la base **des quatre axes nationaux**, les objectifs suivants constituent le socle qui permettent d'identifier la manière dont le contrat de ville peut venir articuler et renforcer le droit commun au regard des besoins du quartier prioritaire.

- Des quartiers du plein emploi,
- Des quartiers d'émancipation,
- Des quartiers en transition,
- Des quartiers plus sûrs et plus tranquilles.

Il s'agit là de « faire société » dans le quartier et au-delà.

Ces grandes thématiques impliquent la connaissance et le respect des valeurs de la République et de la laïcité, la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes/hommes, les relations et la solidarité intergénérationnelle.

Il s'agit également de soutenir les engagements de tous les acteurs et notamment la participation des habitants ce qui implique une mobilisation en faveur de la formation et de la circulation des savoirs.

Enfin parce qu'il s'agit de valoriser les ressources de ce territoire, notamment les habitants et de développer les liens avec les acteurs privés et économiques. Ces ressources doivent en effet davantage être reconnues et développées, au bénéfice de l'activité dans le QPV comme l'emploi de leurs habitants.

Dans ce cadre « Quartiers 2030 », il convient d'affirmer la cohérence d'ensemble avec les dispositifs existants, notamment le dispositif d'exonération de la TFPB..

8.1. Du portrait de quartier au projet de quartier

Le projet de quartier définit une dynamique de développement, de transformation et de progrès, à laquelle chaque habitant, chaque intervenant associatif, institutionnel ou politique souscrit.

Il relève en ce sens d'un processus politique à visée opérationnelle qui permet :

- De répondre par les moyens additionnels du contrat de ville aux préoccupations des habitants dans ce domaine,
- De formaliser un ensemble d'enjeux coconstruits,
- D'impulser ou de participer à des actions concrètes, répondant aux problématiques identifiées,
- De mettre en œuvre les orientations et les engagements des différents partenaires du contrat de ville,
- De s'adapter, de s'ajuster, de se redéfinir au gré des évolutions du portrait de quartier.

Le projet de quartier s'entend donc comme un foyer d'initiatives au service de ses habitants. Ces initiatives sont permises par les relations sociales développées dans le quartier. Elles font apparaître des complémentarités, des collaborations, des convergences. Elles s'attachent à réduire les doublons, combler les manques, à compléter, renforcer ou reconfigurer l'existant.

Le projet de quartier se fonde sur une démarche participative affirmée et sur une consultation continue des habitants. Les conseils citoyens affirment leur légitimité dans le quartier pour garantir la participation active et directe de l'ensemble des habitants.

La structure de vie sociale est, par ses compétences et/ou sa présence dans le quartier, un relais privilégié pour susciter, soutenir, développer et mettre en œuvre les projets en sein du quartier. Il s'agit de permettre aux projets de quartier, en les coordonnant sur le terrain, de renforcer leur efficacité. Les structures associatives et municipales participent également à la création et à l'amélioration des conditions du pouvoir d'agir des habitants.

C'est le moment pour les habitants de s'emparer de cet outil décisif qui propose, en tenant compte des ressources humaines et associatives de la ville d'ajuster, au plus près de leurs besoins et aspirations exprimées, une politique de la ville engagée par les pouvoirs publics au profit du quartier prioritaire.

8 2. Les objectifs du nouveau projet de quartier

Les concertations avec les habitants du quartier, la consultation des opérateurs et acteurs de terrain ont permis de dégager des axes stratégiques locaux.

Les acteurs s'engagent à prioriser dans leurs actions des objectifs thématiques clairs et simplifiés dans la continuité du précédent contrat.

Les objectifs opérationnels du contrat de ville sont ainsi déclinés :

Un quartier agissant pour la jeunesse, la réussite éducative et la parentalité

Favoriser la réussite éducative et personnelle

- Accompagner la parentalité par la mise en place d'actions de prévention primaire,
- Favoriser la régularité et la continuité des accompagnements parents/enfants et le développement d'actions en la matière,
- Développer et favoriser l'implication des « papa » par la valorisation de leur savoir-faire,
- Faciliter l'implication des parents sur les temps de loisirs de leurs enfants,
- Renforcer le partenariat entre les acteurs de la scolarité et de l'éducation, notamment dans le cadre du PEDT et de l'accompagnement scolaire (études surveillées, CLAS, soutien scolaire, alphabétisation),
- Développer l'attractivité de l'école Giono par des pôles d'excellence et d'expérimentation pour favoriser la mixité des publics,
- Valoriser et faire connaître les lieux de vie et de partages en direction des familles et des jeunes de type maison pour tous,
- Soutenir les jeunes dans leur parcours de réussite par un soutien de leurs projets,
- Être à l'écoute de la jeunesse en difficulté psychologique dans le cadre de points écoute,
- Mettre en valeur et soutenir les initiatives, la créativité et les talents de la jeunesse (12-25 ans),

- Favoriser la mobilité pour ouvrir le champ des possibles,
- Favoriser la mixité des publics dans les établissements scolaires et dans les structures ou temps de loisir en créant des passerelles,
- Développer les modes de garde atypiques et temporaires,
- Développer l'offre d'activités éducatives par le renforcement d'une présence sociale régulière hors les murs et dans une démarche « d'aller vers » la population
- Mettre en œuvre d'activités pour les enfants durant les vacances scolaires,

Un quartier acteur de la citoyenneté

Habitant du quartier, habitant de la ville, habitant du pays et du monde !

- Prendre en compte de la citoyenneté et des valeurs républicaines et de la laïcité dans les actions des acteurs locaux,
- Soutenir des actions de sensibilisation et de formation sur le champ de la citoyenneté et des valeurs à destination des jeunes et publics éloignés,
- Favoriser les actions permettant aux habitants de connaître les institutions françaises et leur fonctionnement,
- Développer et soutenir des membres du conseil citoyen du QPV
- Valoriser les potentialités des habitants
- Faciliter le lien social
- Favoriser l'accès à l'apprentissage de la langue française
- Sensibiliser les associations aux politiques sociales
- Développer les chantiers éducatifs dans le quartier
- Permettre aux habitants de se réapproprier l'espace public par des opérations événementielles valorisantes en pied d'immeuble (spectacles vivants, cinéma plein air, fêtes de quartier, forum, ...)
- Lutter contre toutes les formes de radicalisation, homophobie, sexisme, racisme,

Aller vers une égalité des droits pour tous

L'accès au droit commun, un enjeu fort pour accéder à l'autonomie !

- Accompagner dans la découverte et l'expérimentation de pratiques culturelle, sportives et citoyennes
- Sortir les habitants de leur isolement, faciliter les échanges
- Développer les initiatives intergénérationnelles et solidaires
- Eclairer les habitants sur leurs droits, les expliquer et travailler à réduire avec eux le non-recours

- Faire du quartier un lieu ressource pour les habitants
- Permettre aux habitants d'accéder à l'ensemble des ressources
- Rapprocher les services publics des habitants du QPV (Etat, CPAM, CAF)
- Développer le soutien des publics en difficulté par un accompagnement individuel
- Soutenir le point justice en développant la communication sur les permanences juridiques existantes
- Apprentissage au numérique,

Un quartier dynamique et actif qui participe à l'économie

L'accès à l'emploi et à la formation comme vecteur d'intégration et d'émancipation

- Approfondissement des synergies entre acteurs de l'emploi et de l'insertion professionnelle
- Valorisation des diplômés du QPV, les faire connaître aux employeurs potentiels
- Favorisation de l'accès au monde de l'entreprise
- Accompagnement des enfants et leur famille à l'orientation et à l'insertion socio-professionnelle
- Ouverture vers le champ des possibles par l'expérimentation, la découverte, la mise en valeur de la réussite, ...
- Accompagner les actions valorisant le savoir être, la confiance et l'estime de soi
- Accompagner les habitants dans la création d'entreprise
- Lutter contre l'isolement et les freins à l'insertion sociale des femmes

Un quartier où il fait bon vivre

Un espace de vie propre et agréable !

- Une gestion urbaine de proximité (consultation et implication des habitants dans les projets et décisions)
- Réduction des incivilités au quotidien
- Sensibilisation et accompagnement à la transition écologique par une sensibilisation et une formation de manière durable aux éco-geste du quotidien dès le plus jeune âge (réduction des déchets, propreté des espaces partagés)

- Accompagner les habitants dans le bien-vivre chez soi (consommation énergétique responsable, sensibilisation à la récupération et à la réparation, ...)
- Promotion des pratiques soucieuses de l'environnement (tri des déchets, compost)
- Soutien des actions visant la qualité écologique des bâtiments en vue d'une moindre dépense énergétique, et la réduction des îlots de chaleur dans les espaces publics et privés.
- Accompagner les projets de jardins partagés

Bien vivre dans son quartier, être en sécurité, vivre ensemble !

Tranquillité publique et résidentielle

- Occupation du terrain par de la présence régulière et éducative
- Appropriation des espaces publics par les habitants
- Appropriation des codes du savoir-vivre en société
- Soutenir les initiatives citoyennes de prévention des incivilités
- Respect de l'environnement

Prévention de la délinquance

- Sensibilisation sur les conduites à risques et les addictions (drogue, alcool, jeu, pornographie, ...)
- Capter les jeunes pour faire face à l'emprise financière et l'attractivité de l'économie parallèle
- Soutien à la parentalité
- Sensibiliser les habitants aux risques de la circulation routière
- Veille sociale
- Mise en fonction du CLSPD

Habitat et rénovation urbaine

- Traiter l'habitat indigne
- Anticiper et accompagner les effets du vieillissement de la population, en travaillant à rompre l'isolement résidentiel
- Consultation des habitants sur les décisions ayant un impact sur leur vie de locataire
- Favoriser les actions autour de jardins partagés, le compostage
- Création d'espaces de jeux et de détente au pied des cités
- Création d'espaces de vie intergénérationnels pour recréer le lien social et sortir de l'isolement les personnes seules
- Embellir les espaces extérieurs

Accompagnement social des personnes les plus fragiles

- Repérage des personnes isolées et en difficulté
- Démarche d'accompagnement individuel
- Ecoute, orientation vers les professionnels du social

Des habitants, acteurs de la cité

Valoriser la parole des habitants, parce qu'ils ont leur mot à dire !

- Concertation et implication des habitants à travers le Conseil citoyen
- Participation des habitants dans les instances de décisions (copil du contrat de ville)
- Réalisation d'enquêtes sociales régulière pour évaluer les écarts entre les attentes et la réalité
- Proposition de réunions publiques dans le cadre du contrat de ville
- Proposition de réunions techniques et/ou forum à thème pour recueillir la parole des habitants
- Proposition de temps de formations sous la forme de conférences ou théâtre forum pour un apport de connaissances et alimentation de la réflexion

Un quartier en bonne santé

L'accès aux soins et à une bonne santé

- Promotion et prévention de la santé (ateliers de sensibilisation et d'information, création d'un point écoute santé)
- Prendre en compte les problématiques de santé mentale et les pratiques addictives (lieu écoute, orientation)
- Prévenir et réduire les comportements à risque
- Favoriser une alimentation saine équilibrée dans un budget maîtrisé
- Favoriser l'activité physique au quotidien
- Faciliter l'installation de médecins dans le QPV
- Faciliter l'installation d'un orthophoniste dans le QPV

Toutes ces lignes directrices sous-entendent la prise en compte des principes suivants : L'inclusion, la lutte contre les discriminations et l'égalité Femmes / hommes et filles/garçons

Des leviers à mobiliser pour la prise en compte de ces principes :

- Inviter les porteurs de projets à poser des indicateurs d'évaluation liés au genre dans le bilan de leurs actions et sur leur public cible

- Créer une clause de conditionnalité liée au genre dans l'appel à projet
- Encourager les porteurs de projet à s'autoévaluer sur l'inclusion et l'égalité F/H afin qu'ils s'interrogent sur leur mode de gouvernance (par exemple : l'inclusiscore)
- Former les acteurs de la politique de la ville à ce sujet

9. GOUVERNANCE ET ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE QUARTIERS 2030

9.1. La gouvernance (pilotage et animation)

Le système de gouvernance et d'animation favorise la coopération entre les acteurs de la politique de la ville, articulé à l'échelle du quartier et la commune (société civile, acteurs de proximité publics et privés, associations, habitants du QPV) dans le souci d'une transparence dans l'action et le partage de la connaissance.

9.2. Les instances de gouvernance

L'instance politique, stratégique	⇒	Le Comité de pilotage composé des signataires du contrat (COFIL)
L'instance politique, opérationnelle	⇒	Le Comité technique composé des techniciens des services signataires du contrat de ville (COTECH)

9.3. L'ingénierie au service du contrat de ville

L'ingénierie est assurée par le service contrat de ville de la Commune, à travers une chargée de mission sous la responsabilité directe de la Directrice Générale Adjointe des services. Cette équipe est accompagnée et soutenue par le délégué du Préfet. Un Conseiller municipal délégué au contrat de ville été nommé comme référent par le Conseil municipal.

9.4. La place des habitants

A l'issue d'une campagne d'appel à candidature dans le quartier prioritaire de la politique de la ville, un conseil citoyen sera constitué et composé de deux groupes :

- Un groupe habitants
- Un groupe acteurs

Dans le **groupe habitants**, toutes les résidences seront représentées par un homme et une femme par lieu de résidence

En même temps, les personnes volontaires qui participeront au **Groupe acteurs** seront proposées en raison de la reconnaissance de leur engagement et leur impartialité (économique, médicale, scolaire, associatif, ...).

Ce Conseil sera animé par la chargée de mission du contrat de ville et la médiatrice sociale. L'organisation fera l'objet d'un règlement intérieur.

Deux membres du Conseil citoyen seront désignés par leurs pairs pour assister aux réunions du COPIL du contrat de ville et de l'EVS ainsi qu'au CLSPD.

10. FONCTIONNEMENT, SUIVI ET ÉVALUATION DU CONTRAT

10.1. Le fonctionnement

a) L'appel à projet et instruction des dossiers

La programmation des actions du contrat de ville fera l'objet d'un appel à projet annuel au mois de novembre, d'une durée de deux mois. Cette période de réception des projets se termine le 31 décembre.

Au préalable, une réunion est organisée avec l'ensemble des porteurs de projets, entre le mois de septembre et octobre afin de réaliser une évaluation intermédiaire de leurs actions.

Les projets doivent être déposés sur la plateforme Dauphin de l'Etat. L'instruction des dossiers est réalisée conjointement par un agent instructeur de la DDTS et la chargée de mission du contrat de ville de la commune.

Des rencontres individualisées peuvent être organisées avec les porteurs de projet, en présence du délégué de la ville et de membres de la commune, en cas de besoin de clarification de certaines données ou faire connaissance avec les nouveaux porteurs de projet.

La période d'instruction se termine la deuxième quinzaine de janvier.

b) La programmation

A l'issue, le Cotech est réuni pour étudier, donner un avis et proposer la part financière attribuée par chaque partenaire institutionnel sur chaque projet composant la programmation annuelle.

Une fois, la programmation finalisée, elle est présentée pour validation au Copil. Chaque institution peut à partir de ce point effectuer le versement de la totalité des subventions aux porteurs de projet.

Les projets déposés qui s'inscrivent dans une durée longue, 3 ans maximum doivent faire l'objet d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO).

10.2. L'évaluation du contrat de ville

Prévu pour six ans, ce contrat socle se veut souple et ajustable. Il fera l'objet d'une communication accessible au plus grand nombre. Il prévoit une réunion publique de présentation du contrat à la population et aux partenaires au début de l'année 2025.

Il fera également l'objet d'une réunion annuelle avec les partenaires de la contractualisation. Il intègre enfin l'obligation d'un bilan à mi-parcours.

Ce dernier sera l'occasion de souligner les enjeux, éléments et choix d'adaptation. Le déploiement du contrat de ville prévoit en effet une clause de revoyure en 2027, qui permettra notamment l'éventuelle intégration de nouveaux partenaires, le réajustement de certains de ses axes en fonction des évolutions constatées, enfin la révision, l'actualisation et l'approfondissement de certaines actions.

Le suivi-évaluation est mesuré de façon précise, exhaustive ou partielle :

1. **L'effectivité de l'intervention** : les actions prévues ont-elles été mise en œuvre, comment et avec qui ?
2. **Les résultats de l'intervention** : qui a bénéficié des actions mises à l'œuvre ?
3. **Les impacts de l'intervention** : quels changements produits par les actions dans la vie quotidienne des bénéficiaires ?

(

